



Bureau
International
du Travail
Genève



Localiser l'Agenda pour le travail décent

grâce à la Coopération Sud-Sud
et ville-à-ville

Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs
Bureau international du Travail

Localiser l'Agenda
pour le travail décent
grâce à la Coopération Sud-Sud
et ville-à-ville

Copyright © Organisation internationale du Travail 2015

Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Localiser l'Agenda pour le travail décent grâce à la Coopération Sud-Sud et ville-à-ville, Genève 2013

ISBN: 978-92-2-230321-2 (print)

ISBN: 978-92-2-230322-9 (web pdf)

ISBN: 978-92-2-030356-6 (CD-ROM)

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Conception et impression par le Centre international de formation de l'OIT, Turin - Italie

Imprimé en Italie

Table des matières

Avant-propos	2
Remerciements	4
1. Localiser l'Agenda pour le travail décent : la CSSCT, une plateforme favorable à la promotion du travail décent par les villes	6
L'importance du travail décent	8
La progression de la CSSCT au cours des dernières années	8
Favoriser la coopération ville-à-ville grâce à une approche de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire assurant la promotion de l'Agenda pour le travail décent	10
Des approches partant de la base sont nécessaires pour promouvoir le développement international	14
2. Localiser l'Agenda pour le travail décent : les possibilités offertes par le contexte actuel	16
L'Agenda 2030 pour le développement durable	17
Habitat III	19
Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030	22
Changement climatique et réduction des risques de catastrophe	23
3. L'engagement de l'OIT avec les autorités locales	26
Le travail de l'OIT avec les villes et les autorités locales	26
Les projets de coopération technique de l'OIT impliquant des autorités locales	27
4. La coopération ville-à-ville : favoriser les capacités et l'innovation au niveau local grâce à des échanges de connaissances entre pairs dans le cadre de la CSSCT	46
L'accord entre l'OIT et CGLU	46
Maputo, Mozambique, novembre 2012	48
Lleida, Espagne, juin 2013	49
Chefchaouen, Maroc, septembre 2014	49
Pasto, Colombie, janvier 2015	50
Borgou, Bénin, février 2015	51
5. Développer et promouvoir les agendas locaux du travail décent grâce à la coopération ville-à-ville et à la CSSCT	52
Les étapes pratiques de la localisation de l'Agenda pour le travail décent	53
Créer un partenariat entre pairs efficace	58
En conclusion	60
Ressources utiles	62

Avant-propos

Les autorités municipales, locales et régionales sont aujourd'hui à l'avant-garde des initiatives en faveur du développement. Elles offrent un terrain fertile pour la promotion du développement économique local (DEL) et conduisent le changement. Possédant une compréhension approfondie et une conscience aigüe des défis, des préoccupations et des opportunités auxquels sont confrontées leurs communautés, les autorités locales jouent un rôle central dans l'élaboration de processus décisionnels inclusifs et participatifs visant à assurer le bien-être de leurs citoyens.

L'OIT se fonde sur une vision qui considère les acteurs locaux comme des contributeurs importants à la création d'emplois, à la protection sociale et à la protection des principes et droits fondamentaux au travail. Dans cette perspective et afin de localiser l'Agenda pour le travail décent (ATD), l'OIT a signé un accord de coopération avec l'organisation mondiale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) en 2012. Ensemble, les deux organisations améliorent les capacités des acteurs locaux grâce à des projets et des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération ville-à-ville axés sur la création d'emplois, le développement de l'économie locale et la formalisation du secteur informel. Les activités d'échanges entre pairs aident au renforcement des capacités des autorités locales en vue d'élaborer plus efficacement des politiques, de planifier le développement et de mettre en œuvre des stratégies.

La coopération ville-à-ville, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (CSSCT), offre aux villes des moyens novateurs d'apporter des solutions locales à des problèmes qui sont souvent mondiaux, les autorités locales agissant en tant que moteurs du changement dans leurs communautés.

Les autorités locales jouent aussi un rôle opérationnel dans l'agenda international du développement, dans la mesure où elles mettent en œuvre des stratégies internationales de sensibilisation visant à influencer les politiques et sont des acteurs essentiels dans l'exécution de décisions prises au niveau international – et exerçant un impact direct sur leurs communautés. Le contexte actuel – qui comporte la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable récemment adoptés, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et le processus préparatoire à la Conférence Habitat III en octobre 2016 – offre des occasions exceptionnelles pour l'engagement des autorités locales. Elles seront non seulement des partenaires de premier plan dans les initiatives visant à atteindre des objectifs de développement reconnus internationalement et à réaliser des progrès continus sur le terrain, mais aussi des acteurs essentiels de l'intégration de l'Agenda pour le travail décent au niveau local. Une grande partie du travail de l'OIT avec les autorités locales sur des projets de coopération technique a pour objet de stimuler le développement économique local et de promouvoir les objectifs du

travail décent, dont les principes et droits fondamentaux au travail, la création d'emplois, la protection sociale et le dialogue social.

L'OIT et CGLU ont entrepris un certain nombre d'activités en commun en vue d'améliorer les capacités des acteurs locaux grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération ville-à-ville. Parmi celles-ci figurent des activités d'apprentissage entre pairs réunissant des homologues de différentes villes : ceux-ci apportent un éventail de perspectives et d'expériences qui s'enrichissent mutuellement et qui sont de nature à promouvoir des partenariats destinés à relever des défis communs actuels et futurs.

La localisation de l'Agenda pour le travail décent appelle l'implication d'un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels les réseaux de villes internationaux, les associations de travailleurs et d'employeurs, les organisations internationales, les institutions universitaires, les acteurs sociaux locaux et les partenaires de développement. D'autres actions seront nécessaires pour favoriser la réalisation des objectifs du travail décent au niveau local. La coopération ville-à-ville, dans un cadre de coopération

Sud-Sud et de coopération triangulaire, offre une plateforme riche en ressources pour l'identification des défis communs et le transfert de politiques dans la pratique, et elle contribue à développer les capacités des municipalités d'atteindre ces objectifs et de renforcer le développement économique local.

Pour être en mesure de saisir les occasions historiques qui se présentent, y compris les Objectifs de développement durable récemment adoptés, les gouvernements locaux doivent être capables de jouer leur rôle essentiel dans les initiatives visant à atteindre ces objectifs. Nous espérons donc que cette publication aidera à accroître la visibilité des autorités municipales, locales et régionales en tant que moteurs du changement, et à encourager une collaboration effective entre villes pour le partage et la promotion de la diversité des solutions et des stratégies efficaces, inclusives et durables que peuvent offrir les villes.

*Josep Roig, Secrétaire général (UCLG)
Virgilio Levaggi, Directeur,
Département des partenariats et de l'appui
aux programmes extérieurs (OIT)*



Remerciements

Localiser l'Agenda pour le travail décent grâce à la coopération Sud-Sud et ville-à-ville a été écrit par Beth Friedemann, sous la direction de Pierre Martinot-Lagarde et avec l'aide experte des personnes suivantes:

OIT: Anita Amorim, Roberto Di Meglio, Martin Gasser, Florencio Gudiño, Patty Villegas, Edmundo Werna et Sandra Yu. Thaís Faria, Stanley Gacek et Natanel Lopes du bureau de l'OIT pour le Brésil y ont également contribué.

UCLG: Sara Hoeflich, Lina Gast, Shubha Sinha, Renske Steenbergen (VNG International), Sogen Moodley (MILE, Durban).



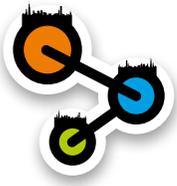
© BIT/M. Crozet



© G. Palazzo



© G. Palazzo



1 Localiser l'Agenda décent : la CSSCT, un cadre favorable à la promotion du travail décent par les

Les cités et les villes sont de plus en plus des moteurs du changement, souvent à l'avant-garde quand il s'agit de relever les défis mondiaux liés à la mondialisation, à l'urbanisation croissante, aux changements climatiques et à l'aggravation des inégalités. Le développement national est largement dépendant de processus qui interviennent au niveau local ; dans cette perspective, la nécessité d'approches localisées du travail décent a acquis une importance accrue. Constituant le niveau gouvernemental le plus proche des populations qu'elles servent, les autorités municipales, locales et régionales possèdent une compréhension approfondie et une conscience aigüe des défis, des préoccupations et des opportunités auxquels sont confrontées leurs communautés, et elles peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement social et économique pour réduire la pauvreté et renforcer le dialogue social. Elles sont en mesure de favoriser un environnement propice à la collaboration entre un large éventail d'intervenants, assurant ainsi une approche participative de la prise de décisions.



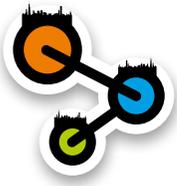
La plateforme de promotion du travail dans les villes

Dans le contexte de la mondialisation, le développement local est devenu crucial, car le contexte local détermine dans une large mesure le bien-être social et économique des populations. Dans cette perspective, la coopération et les initiatives communes entre villes sont considérées comme un important moyen de promotion du développement économique et social, lui-même promoteur de progrès humain. La viabilité économique est assurée par le DEL et par une approche « ascendante » de l'emploi. La coopération ville-à-ville est souvent favorisée et appuyée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (CSSCT).

Définition de la coopération ville-à-ville

La coopération ville-à-ville (« city-to-city », ou C2C) est diverse et revêt des formes multiples. Elle s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée, où différentes formes de partenariats de coopération Sud-Sud, et Sud-Sud et triangulaire, contribuent au renforcement de la gouvernance décentralisée. Depuis de nombreuses décennies, les gouvernements locaux entretiennent des échanges à l'occasion desquels ils apprennent les uns des autres et renforcent leurs capacités et leur efficacité en vue d'améliorer le bien-être de leurs communautés. Ce type de coopération réunit des intervenants divers ayant un large éventail de secteurs d'intérêt. De mieux en mieux reconnue par la communauté internationale des bailleurs de fonds comme une forme efficace de coopération pour le développement, il sert à apporter une contribution à la réduction de la pauvreté, à promouvoir le développement économique local et à créer des possibilités d'emploi. Insérée entre les gouvernements locaux et leurs communautés, la C2C intervient souvent au niveau technique sous la forme d'un forum d'échanges entre politiques et techniciens dans lequel l'accent n'est pas mis sur le profit, mais plutôt sur le service offert au public. La C2C se situe entre les modes de coopération nationaux et internationaux.

Source : Cités et gouvernements locaux unis



L'importance du travail décent

Le travail décent est à la fois une préoccupation universelle et un objectif essentiel à atteindre au niveau local, ce qui nécessite une véritable coopération aux niveaux local, national et international ; toutefois, l'exécution de l'Agenda pour le travail décent se heurte à de nombreuses difficultés. Dans de nombreuses régions du monde persistent d'immenses défis, dont l'emploi des jeunes, le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination, l'informalité, le non-respect des droits des travailleurs, les inégalités de genre et l'inadéquation de la protection sociale, parmi beaucoup d'autres. La recherche d'emplois plus nombreux et meilleurs est un dénominateur commun mondial pour toute autorité locale, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés.

La notion de travail décent renvoie aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, dans la mesure où l'emploi relie les gens à la société, à l'économie et à l'environnement. Le développement se produit grâce aux emplois décents qui assurent aux individus, aux familles et aux communautés les moyens de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations sociaux et économiques, d'améliorer leur existence et de créer des choix et des possibilités. Quand les emplois sont rares, la croissance, la sécurité et le développement économique et social sont moindres. La création d'emplois décents joue un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté et constitue le fondement d'une transformation économique équitable, inclusive et durable ; c'est la raison pour laquelle le travail décent devrait être placé au cœur de l'agenda des Nations Unies pour le développement et intégré dans les objectifs internationalement reconnus en tant que moyen de promotion de la justice sociale et du respect des droits de l'homme, de la dignité humaine et de la fin des inégalités.

La progression de la CSSCT au cours des dernières années

Alors que la coopération entre les pays en développement existe en tant que partie intégrante de la coopération au développement depuis les années 1970, c'est seulement au cours des 10 à 15 dernières années que la coopération Sud-Sud et triangulaire a acquis un attrait considérable en tant qu'outil de développement efficace. L'importance et la pertinence de la CSSCT ont été reconnues et réaffirmées par plusieurs conférences majeures des Nations Unies, parmi lesquelles :

- La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud organisée à Nairobi en décembre 2009, qui a demandé aux organisations du système des Nations Unies de déployer des efforts supplémentaires pour s'assurer qu'elles répondent aux attentes des États-Membres en matière d'appui à cette coopération.
- Le Document final de Nairobi¹, adopté le 21 décembre 2009 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui fournit la définition la plus exhaustive et la plus approfondie de la CSSCT dans le cadre du système des Nations Unies. En tant que partie intégrante de ce système, l'OIT s'est inspirée de cette définition particulière de la CSSCT, adaptée comme suit eu égard au mandat spécifique de l'OIT : « La CSSCT implique des initiatives

¹ <http://southsouthconference.org/wp-content/uploads/2010/01/GA-resolution-endorsed-Nairobi-Outcome-21-Dec-09.pdf>

dans les domaines social, économique, environnemental, technique et politique, et elle peut, dans cette perspective, constituer un outil efficace pour engager les partenaires sociaux de pays en développement à promouvoir l'Agenda pour le travail décent par la coopération au développement. »

- En mars 2012, le Conseil d'administration (CA) de l'OIT a adopté une stratégie de CSSCT intitulée « Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : Perspectives »², réaffirmant l'importance primordiale de la CSSCT pour l'intégration de l'Agenda pour le travail décent³. Les indicateurs ont été adoptés au cours de la session du CA de novembre 2012. L'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBAS) ont signé deux déclarations communes (2010 et 2012) pour réaffirmer leur engagement envers la CSSCT et l'Agenda du Travail Décent (ATD), et un Groupe de travail tripartite de l'IBAS sur le travail décent a été constitué pour promouvoir les échanges dans le domaine du travail décent et les initiatives de coopération Sud-Sud, et pour favoriser le dialogue entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs de l'IBAS. En juin 2012, l'OIT et le gouvernement chinois ont signé un accord de partenariat visant à promouvoir la coopération technique et axé particulièrement sur les initiatives Sud-Sud.
- Le Comité de haut niveau de l'Assemblée générale pour la coopération Sud-Sud a réaffirmé, dans sa session de mai 2014⁴, l'importance des liens entre la promotion de ce type de coopération horizontale entre pays en développement et l'Agenda du développement post-2015.

Un certain nombre de réunions récentes de haut niveau ont attiré l'attention sur le rôle de transformation que peut jouer la CSSCT en matière de réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et sur la nécessité d'augmenter l'appui mondial à la CSSCT afin d'exploiter ce potentiel⁵.

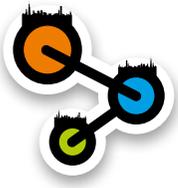
De plus, l'OIT a été engagée dans plusieurs projets comportant des dispositions en matière de CSSCT visant à aborder des sujets tels que le travail des enfants, la sécurité sociale, les investissements à forte intensité d'emplois, les emplois verts, la lutte contre le travail forcé, la promotion de l'emploi des jeunes, l'extension des réseaux sociaux et solidaires vers les pays du Sud et le développement des capacités des mandants.

2 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_172943.pdf

3 La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable définit quatre objectifs stratégiques : 1) Créer davantage d'occasions de s'assurer un emploi et un revenu décents pour les femmes et les hommes ; 2) Renforcer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous ; 3) Renforcer le tripartisme et le dialogue social ; et enfin 4) Promouvoir et réaliser les normes et les principes et droits fondamentaux au travail. Ces quatre objectifs stratégiques sont inséparables, étroitement liés et complémentaires.

4 http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/SSC_18_L2/SSC18L2-French.pdf

5 Réunion de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, Dacca, Bangladesh, mai 2015 ; et Forum stratégique multipartite de haut niveau : « Augmenter l'appui mondial à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le contexte de l'Agenda du développement post-2015 », août 2015.



L'initiative régionale « Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants »

Cette initiative régionale est un engagement des pays de la région à accélérer le processus d'élimination du travail des enfants, avec l'objectif d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 et d'éliminer complètement le travail des enfants d'ici à 2020. Elle représente un instrument de coopération novateur pour consolider et maintenir les progrès accomplis en assurant le plein exercice des droits des enfants et des adolescents dans la région. L'initiative réunit des expériences vastes et variées en matière de coopération, que ce soit au niveau régional ou à celui de la coopération Sud-Sud ou de la coopération ville-à-ville, en vue d'accélérer et d'intensifier la prévention et l'élimination du travail des enfants en renforçant la coordination institutionnelle au sein des secteurs et des différents niveaux de gouvernement et entre ceux-ci. Elle offre une plateforme d'échange efficace de bonnes pratiques, de leçons à retenir et d'expériences fructueuses entre les pays de la région.

D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/ipecc/informationresources/WCMS_IPEC_PUB_25235/lang-en/index.htm

Favoriser la coopération ville-à-ville grâce à une approche de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire assurant la promotion de l'Agenda pour le travail décent

La coopération ville-à-ville est de plus en plus reconnue par la communauté internationale des bailleurs de fonds comme une forme de coopération au développement. Elle constitue également un outil efficace pour la mise en œuvre du DEL et de stratégies en faveur du travail décent, et pour la réalisation des objectifs du développement au niveau local. Cette forme de coopération entre pairs se développe et amène des villes à travailler ensemble sur des sujets d'intérêt commun et à échanger des connaissances dans le cadre de groupes de pairs, ainsi qu'à transférer des pratiques reconnues dans des contextes nouveaux.

La coopération ville-à-ville est liée de plus en plus étroitement à la pratique de la coopération Sud-Sud et triangulaire en tant que moyen novateur d'élaborer des solutions locales pour des problèmes souvent mondiaux, et elle en tire un profit de plus en plus grand⁶. La CSSCT représente un échange entre égaux, l'identification de pratiques

6 Voir par exemple : « Coopération entre villes, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire », OIT, 2013. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_222209.pdf

innovantes et la promotion d'initiatives de collaboration aux niveaux national, régional et interrégional⁷ (voir l'encadré 3 pour les éléments essentiels de cette pratique).

Les autorités locales peuvent être considérées comme des acteurs majeurs de la CSSCT et de la coopération ville-à-ville, car ce sont elles qui entretiennent des contacts directs avec les besoins des populations et qui mettent en œuvre les politiques publiques qui les affectent le plus. La CSSCT permet aux pays et aux villes du Sud de bénéficier d'expériences élaborées dans des contextes semblables, et par conséquent mieux adaptées à leurs réalités.

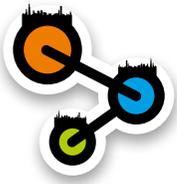
Les villes jouent un rôle de plus en plus important dans les politiques du travail et la promotion du travail décent. De nombreuses villes du Sud connaissent un changement dynamique dans le cadre de la décentralisation. De nombreux gouvernements du Sud, suivant en cela le principe de subsidiarité – selon lequel les décisions sont prises aussi près que possible du citoyen –, engagent des investissements locaux par le biais de municipalités afin de faciliter le développement économique, la passation des marchés et l'emploi au niveau local. L'expérience accumulée à ce niveau n'est pas seulement de nature technique, elle est aussi politique.

En utilisant une approche de CSSCT, les autorités locales du Sud sont en mesure d'utiliser des partenariats stratégiques pour le partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques. La CSSCT appuie également le développement des capacités et le transfert de technologies ; ces partenariats et ces initiatives ont aidé les autorités municipales, locales et régionales à développer leurs capacités et à assurer des emplois décents à leurs populations. Des exemples concrets de la manière dont la CSSCT a appuyé les villes et leur a apporté un accès au développement des capacités et à d'autres outils pour poursuivre la localisation de l'Agenda pour le travail décent seront examinés dans la section 4.

L'aptitude des pays à atteindre des niveaux de croissance plus élevés et à assurer une meilleure qualité de vie à leurs populations dépend dans une large mesure de la capacité et du potentiel de leurs autorités locales de mettre en place les conditions de la création d'emplois de qualité, d'offrir des services et de garantir les droits de leurs populations. Afin d'exploiter pleinement le potentiel des cités et des villes en tant que moteurs du développement économique – et d'assurer une viabilité à long terme –, il convient de se préoccuper de la création d'emplois, de l'amélioration des conditions de travail, du développement des entreprises et des politiques de soutien de l'emploi au niveau local⁸.

7 Voir par exemple : « How-to Guide on South-South and Triangular Cooperation and Decent Work », OIT, 2014. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_315233.pdf

8 Voir par exemple : « A Multi-Sectoral Approach to Decent Work in the Urban Economy ». http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_162876.pdf



La CSSCT : une plateforme favorisant la coopération ville-à-ville et la promotion de l'Agenda pour le travail décent au niveau local

La coopération Sud-Sud, qui est complémentaire des relations Nord-Sud traditionnelles, repose sur l'idée qu'« animés par un esprit de solidarité, les pays en développement peuvent apporter des solutions durables à leurs propres problèmes, et cela à moindre coût »⁹. La CSSCT est devenue un outil essentiel pour engager les partenaires sociaux des pays en développement à promouvoir l'Agenda pour le travail décent, ce qui implique des initiatives dans les domaines social, économique, environnemental, technique et politique. Elle permet aux pays du Sud de bénéficier d'expériences élaborées dans des contextes semblables, et par conséquent mieux adaptées à leurs réalités. Dans cette perspective, l'OIT joue un rôle important non seulement en tant que vecteur de soutien, mais aussi en tant que moyen de maximiser les ressources financières, logistiques et techniques nécessaires à ces partenariats.

Les principes de base de la CSSCT conduisent les pays participants à un niveau plus élevé d'engagement et de confiance en soi, ce qui, combiné avec un meilleur alignement de la coopération sur les priorités et les besoins des partenaires de développement, est essentiel pour garantir aux résultats des projets et des programmes une durabilité accrue. En apprenant d'autres pays du Sud, ils deviennent plus motivés pour élaborer leurs propres solutions, les adapter et les transmettre à d'autres. Cet aspect représente un avantage comparatif de la CSSCT, car il facilite la collecte de bonnes pratiques qui pourront ensuite être adaptées et améliorées en vue de leur application dans un pays différent¹⁰.

9 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/meetingdocument/wcms_314331.pdf

10 Voir l'entretien du SLNG des Nations Unies avec Anita Amorim, Directrice de l'Unité des partenariats émergents et spéciaux au Département des partenariats et de la coopération au développement du BIT, sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et son rôle dans l'Agenda du développement post-2015, mai 2014 (disponible sur : www.un-ngls.org).

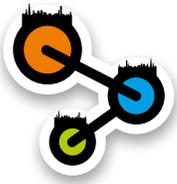


Les éléments constitutifs de la CSSCT :

- Partage de savoir et d'expériences, transfert de formations et de technologies ;
- Prise d'initiatives dans les domaines social, économique, environnemental, technique et politique ;
- Manifestation de solidarité ;
- Partenariat égalitaire basé sur la solidarité, sur le partage de savoir et d'expériences, et sur le transfert de formations et de technologie ;
- Tripartisme et établissement d'un consensus et d'une coopération entre les acteurs ;
- Dialogue social ;
- Intérêt partagé ;
- Coopération issue d'une demande socio-économique ;
- Respect de l'autonomie, des particularités et des priorités au niveau national ;
- Nature transversale des actions et des objectifs ; et
- Renforcement des connaissances.

Source : Pereira Morais, L. « Social and Solidarity Economy and South-South and Triangular Cooperation in Latin America and the Caribbean : Contributions to Inclusive Sustainable Development », in *Social and Solidarity Economy : Towards Inclusive and Sustainable Development*, 28 juillet-1^{er} août 2014, Campinas (Brésil), Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, 2014, chapitre 4, p. 91. Disponible sur : <http://socialeconomy.itoilo.org/en/readers>





Des approches partant de la base sont nécessaires pour promouvoir le développement international

Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes. Au rythme de croissance actuel, la population mondiale devrait atteindre les 9,6 milliards en 2050, avec sept personnes sur 10 vivant en ville. La croissance urbaine aura lieu pour une grande part dans des pays du Sud, qui sont les moins équipés pour faire face à la demande de logements adéquats, d'emplois décents, d'infrastructures et de services urbains de base. Le développement ne devrait pas seulement être abordé au niveau international ou national par des approches « descendantes », mais aussi par une approche « ascendante ». Il est souvent difficile d'intégrer et de traiter les difficultés que rencontrent les municipalités dans des dialogues moins contextualisés au niveau national. Les autorités locales sont bien placées pour élaborer des politiques de développement spécifiques qui prennent en compte le contexte local – y compris les facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels –, ainsi que les points forts et les ressources de la région, afin de répondre à leurs besoins et d'assurer une durabilité à long terme du développement économique qui soit bénéfique pour la population locale.

Des processus consultatifs et collaboratifs au niveau local sont nécessaires pour permettre aux partenaires d'agir ensemble pour relever les défis spécifiques que rencontrent les municipalités et pour mettre en place des stratégies visant à renforcer les capacités économiques d'une zone locale et à promouvoir le travail décent. Une approche intégrée visant à encourager le DEL devrait incorporer la création d'emplois, la protection sociale, des conditions de travail décentes, les droits des travailleurs et le dialogue social. Ce dernier réunit une série d'intervenants – parmi lesquels peuvent figurer, entre autres, le gouvernement local, des employeurs, des travailleurs, ainsi que des acteurs et des entreprises du secteur informel, des syndicats, des communautés et des ONG locales – dont les problèmes sont rarement exposés au niveau national.

© G. Palazzo
Faciliter l'Agenda pour le travail décent grâce à la Coopération Sud-Sud et ville-à-ville



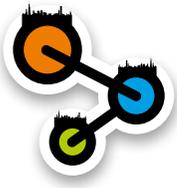
« Où qu'ils soient, les gouvernements locaux jouent essentiellement trois grands rôles :

Ils assurent la représentation, la direction et la “ vision stratégique ” de leur ville ou localité et de leurs populations ;

Ils fournissent ou organisent les services publics locaux essentiels au bien-être de leur population ;

Ils jouent un rôle catalyseur et moteur dans le processus de développement local... »

Source : Document d'orientation politique : La coopération au développement menée par les gouvernements locaux, disponible sur : https://www.fcm.ca/Documents/tools/International/UCLG_Policy_Paper_on_Development_Cooperation_and_Local_Government_FR.pdf



2

Localiser l'Agenda pour le travail décent offert par le

Les autorités locales ont un rôle concret à jouer dans l'agenda international du développement, car elles mettent en œuvre des stratégies internationales de sensibilisation visant à influencer sur les politiques et sont des acteurs essentiels de l'exécution de décisions prises au niveau international – avec un impact direct sur leurs communautés : elles sont donc des promoteurs effectifs de la localisation du développement.

La conjoncture actuelle offre aux autorités locales un certain nombre d'occasions opportunes et importantes de promouvoir l'Agenda pour le travail décent au niveau local grâce à la CSSCT, et de contribuer à l'intégration du travail décent dans les thèmes essentiels de l'agenda international, à savoir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adopté en mars 2015 ; des Objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 ; de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21), en décembre 2015, dont l'objectif est la conclusion d'un accord légalement contraignant et universel sur le climat ; et du Nouvel Agenda urbain, qui fera l'objet d'un accord au cours de la Conférence Habitat III, organisée à Quito (Équateur) en 2016.

Ces processus intergouvernementaux ont identifié les autorités locales en tant qu'intervenants clés, considérés comme faisant partie des acteurs essentiels au niveau mondial et désignés comme le point focal du changement par le biais des politiques et de l'action. Les autorités locales sont en mesure d'introduire les perspectives de leurs villes et de leurs régions dans ces discussions pour une meilleure information des décideurs ; elles sont aussi des acteurs cruciaux dans les initiatives de réalisation d'objectifs approuvés au niveau international en matière de développement, de réduction de la pauvreté et d'accès au travail décent. La force, la bonne gouvernance et l'efficacité sont indispensables aux gouvernements locaux pour qu'ils assurent un développement économique qui soit inclusif et durable et qui permette à tous les membres de leurs communautés d'accéder à des moyens de subsistance décents.

Les enseignements tirés de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) montrent que les gouvernements locaux ont joué un rôle central dans la définition, la réalisation et le suivi de ces objectifs dans leurs communautés, ce qui a contribué à élargir les assises de l'appropriation, de l'engagement et de la responsabilisation et a permis l'obtention de résultats concrets sur le terrain.

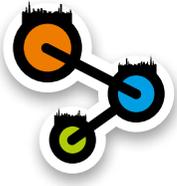
a pour : les possibilités contexte actuel

L'Agenda 2030 pour le développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable comporte 17 Objectifs de développement durable, dont l'ensemble esquisse un programme de transformation pour un développement durable d'ici à 2030 ; la localisation de ces objectifs sera d'une importance cruciale pour la réussite de leur réalisation. La CSSCT peut faire office d'outil aussi bien pour promouvoir la coopération et les échanges horizontaux entre les pays grâce au développement des capacités, aux transferts de connaissances, au partage d'expériences et de bonnes pratiques, et à la coopération interrégionale, que pour appuyer la localisation des ODD grâce à la coopération ville-à-ville, dans la mesure où ils sont liés au DEL et aux objectifs du travail décent.

Une grande partie des ODD relèvent des autorités locales et de la promotion du développement économique local. C'est le cas notamment de l'Objectif 8, « Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous ». La cible 8.3 encourage à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives et la création d'emplois décents, cependant que la cible 8.5 appelle à parvenir, d'ici à 2030, au plein emploi productif et à garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent. Parmi les autres cibles figurent : une réduction considérable de





la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (8.6) ; la prise de mesures pour supprimer le travail forcé et interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2025 (8.7). L'objectif 8.b appelle à élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. L'Objectif 11 consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, ce qui implique de favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale. Les autorités locales seront des intervenants essentiels dans les initiatives visant à la réalisation de ces objectifs.

D'autres objectifs importants pour les autorités locales sont : l'élimination de la pauvreté (Objectif 1) ; l'élimination de la faim (Objectif 2) ; une vie en bonne santé (Objectif 3) ; l'accès de tous à une éducation de qualité (Objectif 4), avec des cibles spécifiques sur le développement des compétences pour les jeunes et les adultes, y compris les compétences techniques et professionnelles, en vue de l'emploi, d'un travail décent et de l'entrepreneuriat ; l'égalité des sexes (Objectif 5), qui appelle implicitement à assurer un travail décent aux femmes ; assurer des emplois industriels décents et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi (Objectif 9) ; réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (Objectif 10) ; et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives (Objectif 16), qui implique la liberté syndicale. Le préambule du document final reconnaît les autorités locales comme des partenaires dans le renouveau et la planification des villes « pour favoriser la cohésion de la communauté et la sécurité des personnes et pour stimuler l'innovation et l'emploi ».

Compte tenu des interconnexions existant entre les priorités des ODD et celles du développement économique local, les autorités locales seront des moteurs centraux de la réalisation des ODD. L'accès à un développement durable inclusif dépendra de la coordination entre les autorités nationales et locales, ainsi que de l'appui politique et financier apporté à ces dernières pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter les politiques nécessaires.

La Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux pour l'après-2015 et vers Habitat III

En 2013, des organisations de gouvernements locaux et régionaux ont constitué une Taskforce mondiale en vue d'élaborer une stratégie commune pour contribuer aux débats internationaux sur l'élaboration des politiques dans le cadre de l'Agenda du développement post-2015 et d'Habitat III. Cette Taskforce mondiale a pour but de débattre des thèmes essentiels de l'agenda international du développement dans la perspective des gouvernements locaux et régionaux.

Informations disponibles en ligne : <http://www.gtf2016.org/>

Habitat III

La Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable a pour objet de stimuler l'engagement mondial en faveur d'une urbanisation durable et de mettre en œuvre un « Nouvel Agenda urbain », qui envisage des villes et d'autres établissements humains bien planifiés, efficaces et dotés d'une bonne gouvernance, avec un habitat et des infrastructures adéquats, et permettant à tous d'accéder à l'emploi et aux services de base tels que l'eau, l'énergie et l'hygiène. Le processus qui conduit à Habitat III est centré sur six thèmes : cohésion sociale et équité ; cadres urbains ; développement spatial ; économie urbaine ; écologie urbaine et environnement ; et habitat urbain et services de base.



© Fotolia

La conférence Habitat III met l'accent sur le rôle des autorités locales dans la promotion du travail décent en tant que mécanisme permettant de promouvoir un nouveau modèle d'urbanisation, basé sur des principes d'égalité et de durabilité. En outre, les autorités locales jouent un rôle clé dans Habitat III, dans la mesure où la réalisation d'un grand nombre de ses objectifs dépend des services et des politiques mis en œuvre au niveau local. Le recours à la coopération ville-à-ville pour les échanges de compétences, de bonnes pratiques et d'expérience vécue dans une série de domaines (éducation, emploi, logement, etc.) peut mieux permettre aux autorités locales d'apporter une contribution notable à un développement urbain durable et inclusif. L'offre d'une protection sociale et de services sociaux, y compris de transferts sociaux et d'une couverture médicale – associée à la génération de travail décent –, peut réduire la vulnérabilité de populations pauvres et exclues et promouvoir les villes inclusives¹ ; elle peut aussi traiter les problèmes relatifs à l'économie informelle urbaine, dans laquelle de nombreux résidents sont exclus des prestations du service public, des marchés du travail officiels et de la protection de la sécurité de l'État².

Toutefois, le fait que la communauté internationale puisse relever ces défis avec succès dépendra très largement de la mesure dans laquelle le développement économique local et l'Agenda pour le travail décent seront effectivement intégrés dans le Nouvel Agenda urbain.

- 1 Document thématique 1 – Villes inclusives : <https://www.habitat3.org/the-new-urban-agenda/knowledge>
- 2 Document thématique 14 – Secteur informel : <https://www.habitat3.org/the-new-urban-agenda/knowledge>



Les documents thématiques préparatoires à Habitat III

Des documents thématiques ont été préparés par l'équipe spéciale des Nations Unies pour Habitat III, qui est constituée par des agences et des programmes des Nations Unies, ainsi que par un certain nombre d'experts et d'organisations en relation avec les différents thèmes abordés, qui œuvrent ensemble à l'élaboration d'un Nouvel Agenda urbain dans le cadre des Dialogues urbains. Certains de ces documents mettent en lumière le rôle des autorités locales dans la promotion d'une urbanisation durable. En voici quelques exemples :

Document thématique 6 – Gouvernance urbaine

« Les associations de collectivités locales sont des partenaires clés pour promouvoir le dialogue entre les gouvernements locaux et nationaux, renforcer une approche de gouvernance à plusieurs niveaux, identifier les stratégies réussies appliquées au niveau local et en discuter, mais aussi établir une coopération horizontale entre les collectivités locales et régionales, aux niveaux national et international. »
Ce document indique également que la coopération ville-à-ville, basée sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, est un moteur essentiel de la progression de l'Agenda urbain.

Document thématique 12 – Développement économique local

Le document thématique 12 reconnaît l'importance croissante des responsabilités nouvelles incombant aux autorités locales en matière de décentralisation, ce qui signifie également qu'il existe un besoin urgent de développer les compétences et les capacités locales. Selon le document, les stratégies de DEL peuvent aider les dirigeants des villes à poser les fondations d'une croissance résiliente et à long terme en autonomisant les acteurs locaux, en développant les capacités et en fournissant les outils qui permettront une meilleure gestion des villes. En outre, le document reconnaît que la coopération décentralisée, la coopération ville-à-ville et les partenariats multiniveaux peuvent renforcer fortement la valeur et la durabilité des stratégies élaborées.



Document thématique 13 – Emplois et moyens de subsistance

Le document thématique 13 souligne que la création d'emplois est fondamentale pour un développement urbain durable. Selon le document, « bien que l'urbanisation soit reconnue comme une force motrice essentielle, la politique urbaine et les investissements sont souvent faibles ou absents des stratégies de développement nationales et des politiques sectorielles pour la transformation économique ».

Document thématique 14 – Secteur informel

Les autorités urbaines doivent faire face à des défis multiples dans la gestion des économies urbaines informelles. Les éléments clés pour relever les défis de l'informalité sont le renforcement de la représentation et de l'expression des travailleurs de l'économie informelle et la formalisation qui vise à réduire les vulnérabilités et à ouvrir l'accès aux services essentiels, une réglementation appropriée, un contrôle en matière d'environnement et de travail, l'inscription et la taxation d'entreprises. Les domaines spécifiques d'action en faveur d'une formalisation sont les suivants : développer une meilleure connaissance de l'économie informelle dans une localité donnée, par la collecte et l'analyse de données ; adopter des réponses personnalisées ; classer par priorité les solutions d'aménagement de l'espace ; établir des programmes pour l'intégration sociale ; créer des partenariats ; et recourir à de bonnes pratiques.

Les documents thématiques sont disponibles en ligne :

<https://www.habitat3.org/the-new-urban-agenda/knowledge>



Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030³ – le cadre international pour la réduction des risques de catastrophe adopté au Japon en mars 2015 – est le premier accord majeur de l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec sept cibles et quatre priorités d'action. Il vise à obtenir une réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, des dommages pour la santé et des avoirs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays.

Cet accord volontaire non contraignant reconnaît que les autorités locales ont un rôle crucial à jouer dans la réduction des risques de catastrophe, en particulier dans l'atténuation des risques et l'adaptation aux menaces existantes et émergentes auxquelles sont exposées leurs villes⁴. Bien que les autorités locales représentent le premier niveau de réaction en cas de catastrophe, elles sont nombreuses à ne pas disposer des capacités financières, institutionnelles et techniques nécessaires pour répondre pleinement, notamment dans les zones vulnérables de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Dans les situations d'après-catastrophe, les autorités locales sont un élément central en termes de redressement économique local, qui inclut le redressement de l'emploi ; la réhabilitation des services et de la production de base ; le rétablissement du réseau commercial local ; et la promotion de conditions propices à la reconstruction à long terme. Au cours de la phase d'après-crise, des initiatives sont nécessaires pour renforcer la protection sociale. Ces mesures peuvent inclure la création d'emplois temporaires d'urgence ou de systèmes « argent contre travail ». De plus les investissements de récupération favorables à l'emploi sont essentiels, qu'il s'agisse de méthodes de travail à haute intensité de main-d'œuvre, de recours aux matériaux locaux ou de contrats locaux. La section 3 présente des études de cas d'engagement de l'OIT auprès de communautés locales dans ce type de situations.

L'approche du travail décent est nécessaire pour la réduction des risques de catastrophe

L'objectif du travail décent constitue une base solide sur laquelle les gouvernements peuvent établir et renforcer l'engagement des partenaires sociaux, des entreprises et des agents du développement économique local dans la réduction des risques de catastrophe. Une préparation collective et un renforcement des capacités de réaction et de redressement sont des conditions essentielles de la résilience aux catastrophes, qui exige la participation et le partage des responsabilités de tous les acteurs aux différents niveaux de la société.

Les stratégies mises en place doivent assurer des actions qui garantissent les emplois et les ressources permettant aux gens de vivre dans la dignité, ainsi que l'établissement et l'élargissement des systèmes de protection sociale. Pour cela, on peut recourir à une meilleure réglementation, à des partenariats novateurs, à des incitations spécifiques et à des mécanismes de coopération avec les communautés locales, appuyés par les politiques gouvernementales appropriées⁵.

3 <http://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework>

4 Document thématique 17 - Villes, changement climatique et gestion des risques : <https://www.habitat3.org/the-new-urban-agenda/knowledge>

5 http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/who-we-are/ilo-director-general/statements-and-speeches/WCMS_350871/lang-en/index.htm

Changement climatique et réduction des risques de catastrophe

Les zones urbaines sont exposées à la fois aux impacts des changements climatiques et aux risques de catastrophe, qui ont des incidences sérieuses sur la santé et le bien-être des populations ; un vaste processus d'engagement et de participation de tous les intervenants urbains est nécessaire pour que la prise de décisions, la mise en œuvre et les actions soient efficaces, responsables et transparentes. Il est urgent de renforcer l'engagement des autorités locales dans la préparation et l'exécution de politiques climatiques, parallèlement au renforcement de partenariats visant à accélérer l'action climatique aux niveaux local et sub-national.

Grâce à des initiatives mondiales multipartites telles que le Compact of Mayors, la campagne « Making Cities Resilient » de l'UNISDR, le Groupe spécialisé sur les villes intelligentes et durables de l'UIT, le réseau du « C40 Cities Climate Leadership Group », le Partenariat pour des villes plus vertes entre l'UNEP et ONU-Habitat, parmi d'autres, les autorités locales sensibilisent et élèvent le niveau des ambitions, s'engagent dans des activités de plaidoyer et exercent un leadership en matière d'action climatique et de réduction des risques de catastrophe⁶.

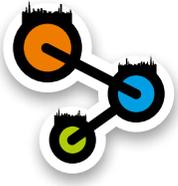
Le rôle des autorités locales dans la promotion de villes saines

Assurer des conditions de santé satisfaisantes aux travailleurs est un aspect important de l'atténuation de la pauvreté urbaine, dans la mesure où les couches les plus pauvres des travailleurs urbains, qui sont les moins protégées, sont les plus exposées aux problèmes de santé au travail et aux risques environnementaux. Une multitude de travailleurs – parmi lesquels, entre autres, les collecteurs de déchets, les travailleurs du secteur de la construction, les travailleurs domestiques, les marchands ambulants et les travailleurs agricoles – doivent faire face à de nombreux problèmes liés à leur santé et à leur sécurité, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents, d'invalidité, de retraite anticipée ou de mort prématurée. Ces facteurs peuvent avoir de graves conséquences pour leurs moyens d'existence, et un grand nombre de ces travailleurs n'ont pas accès à des soins de santé adéquats, ni à une protection convenable contre la maladie, les accidents ou la vieillesse, ni aux autres types de protection sociale.

Les autorités locales et d'autres acteurs ont un rôle important à jouer en appuyant l'organisation des travailleurs, en reconnaissant l'importance de leur travail et en favorisant une sensibilisation sociale à leur activité et à la contribution qu'ils apportent à la société. Cette attitude a conduit à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité.

Source : Comaru, F. et Werna, E. « The health of workers in selected sectors of the urban economy : Challenges and perspectives », Département des activités sectorielles de l'OIT, document de travail n° 228, 2013, disponible sur : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_208090.pdf

6 Document thématique 17 – Villes, changement climatique et gestion des risques : <https://www.habitat3.org/the-new-urban-agenda/knowledge>



Un nouveau régime climatique mondial

La 21^e Conférence des parties (COP-21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), réunie à Paris en décembre 2015, fournit une occasion exceptionnelle de parvenir à un accord légalement contraignant et universel sur le climat, en vue de maintenir le réchauffement climatique mondial en-deçà de 2 °C. La réalisation de cet objectif exige des activités de plaidoyer et de mobilisation de toute une série d'acteurs aux niveaux local, national et international.

Aujourd'hui, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement posent d'importants problèmes pour la croissance économique et pour l'emploi. Pourtant, l'action contre les changements climatiques peut, si elle est correctement gérée, conduire à une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et offrir une possibilité de rendre les villes plus durables et plus résilientes aux changements climatiques grâce aux emplois verts et au travail décent⁷.

Les emplois verts de l'OIT et le climat

L'OIT a lancé le Programme mondial des emplois verts en 2009⁸ afin de promouvoir les opportunités, l'équité et une juste transition vers une économie verte et une croissance inclusive pour le monde du travail. Ce programme encourage les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à collaborer à la production de politiques cohérentes et de programmes efficaces conduisant à un travail décent pour tous dans une économie plus verte.

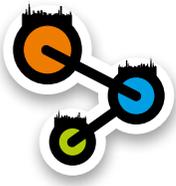
Le Programme des emplois verts pour l'Asie et le Pacifique collabore actuellement avec les mandants de l'OIT au Bangladesh, en Chine, aux Fidji, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Népal, aux Philippines, au Sri Lanka et en Thaïlande⁹. Ce programme est mis en œuvre dans le cadre de projets de coopération technique appuyés par plusieurs organismes donateurs et par l'OIT.

La réalisation des nouveaux Objectifs de développement durable, du Nouvel Agenda urbain, du Cadre de Sendai et de l'action contre les changements climatiques exigera la mise en œuvre au niveau local de stratégies sociales, économiques et environnementales intégrées. En outre, il sera essentiel d'assurer une cohérence et des synergies entre ces plateformes d'action.

7 Voir <http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/areas-of-work/climate-change/lang--en/index.htm>. Voir aussi : « Decent Jobs in a Safe Climate » : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_374304.pdf

8 <http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang--fr/index.htm>

9 <http://www.ilo.org/asia/areas/green-jobs/lang--en/index.htm>



3 L'engagement de avec les autorités

Le travail de l'OIT avec les villes et les autorités locales

Pendant de nombreuses années, l'OIT a activement collaboré avec les autorités municipales, locales et régionales d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, d'Europe centrale et orientale et du Moyen-Orient afin de les engager dans des projets de coopération technique axés sur le développement économique local et la promotion des stratégies pour un travail décent. Dans un grand nombre de ces projets, les autorités locales ont été les principaux acteurs de la mise en œuvre ; certains ont impliqué une coopération ville-à-ville, souvent dans un cadre de coopération Sud-Sud et triangulaire. Un grand nombre de ces programmes ont été exécutés en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Dans certains cas, l'OIT a travaillé en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, telles que le PNUD, ONU-Habitat ou l'UNEP, parmi d'autres.

De juin à août 2014, le Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV) du BIT a procédé à une recherche en interne pour vérifier dans quelle mesure l'OIT a collaboré avec les autorités locales sur des projets de coopération impliquant les autorités municipales, locales et régionales et exécutés au niveau local. Cette recherche a révélé qu'entre 2000 et 2018, plusieurs départements de l'OIT ont participé à des projets engageant les autorités locales : plus de 70 projets ont ainsi été élaborés, dont 36 projets de coopération technique en Asie, 25 en Afrique et 13 en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le nombre des projets de coopération technique a augmenté chaque année : ils n'étaient que trois en 2000, pour passer au nombre de 14 en 2014.



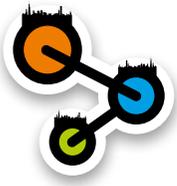
l'OIT locales

Parmi les thèmes principaux abordés dans ces trois régions figurent le développement économique local, le travail des enfants, l'emploi des jeunes, la promotion des petites entreprises, la protection sociale, les emplois verts, l'environnement de travail et l'économie informelle. Les bureaux locaux, sub-régionaux et régionaux de l'OIT ont été largement impliqués dans ces projets.

Les projets de coopération technique de l'OIT impliquant les autorités locales

Pendant plus de 15 ans, l'OIT a exécuté des programmes au niveau local avec l'implication directe des autorités et des intervenants locaux. Cette collaboration entre l'OIT et les autorités locales a aidé les cités, les villes et les zones rurales dans leurs initiatives visant à pratiquer des approches localisées du travail décent et à atteindre d'autres objectifs de développement. Les brèves études de cas figurant ci-dessous présentent des exemples de l'engagement de l'OIT avec les autorités municipales et locales qui contribuent à l'intégration de l'Agenda pour le travail décent au niveau local ; elles sont regroupées autour des quatre piliers de celui-ci : principes et droits fondamentaux au travail ; création d'emplois ; protection sociale ; et dialogue social.





1) Assurer le respect des principes et droits fondamentaux au travail

Atelier de formation de l'ILO sur le travail décent dans la dotation en infrastructures, avec ses implications pour le développement économique local, en partenariat avec ONU-Habitat, Kiambu, Kenya (2015-2016)

L'objectif principal de cet atelier, organisé en liaison avec un projet commun OIT/ONU-Habitat à Kiambu, était de cibler un ensemble pratique d'activités locales et de développer les capacités des autorités concernant l'Agenda pour le travail décent afin de leur permettre d'intégrer l'ATD dans des activités relatives aux infrastructures et autres éléments de l'environnement bâti, dont les transports, le ramassage des déchets, les systèmes de traitement des déchets et la construction de décharges. Les principaux bénéficiaires ont été les autorités locales du comté de Kiambu, les conseillers techniques principaux et un groupe de jeunes travaillant à des activités liées à la construction. Les principales activités entreprises ont été centrées sur la génération d'emplois dans les infrastructures pour les jeunes ; la promotion du travail décent dans les infrastructures dans le développement économique local ; le travail décent dans la composante « infrastructures » de la gestion des déchets ; et le meilleur usage des revenus dans les infrastructures, en parallèle avec l'Agenda pour le travail décent. Parmi les principaux résultats de l'atelier, on citera le renforcement des capacités des dirigeants et des conseillers techniques de prendre l'ATD en considération quand ils abordent leurs activités liées à la construction, la responsabilisation et la sensibilisation de la communauté, et la création d'un environnement propre et sain.



© G. Palazzo

Promouvoir le respect des droits au travail dans le secteur informel au Costa Rica, au Salvador et au Honduras – l'intégration des municipalités dans les stratégies pour un travail décent (2012)



© G. Palazzo

Le principal objectif de ce projet était d'améliorer et de faciliter l'accès des travailleurs du secteur de l'économie informelle à la protection sociale et à la formalisation, et de fournir des outils aux institutions dirigeantes pour permettre l'accès de tous les travailleurs à un travail décent. Parmi les principaux bénéficiaires ont figuré les travailleurs du secteur informel, les autorités locales et les intervenants du secteur de l'entreprise

et des syndicats. Les principales activités ont été un dialogue social dans le cadre de tables rondes tripartites municipales ; des activités de génération de connaissances et

de sensibilisation pour toutes les parties prenantes ; et le développement des capacités, y compris par l'amélioration des capacités organisationnelles et une formation destinée aux entrepreneurs et incluant une perspective de genre. Les principaux résultats ont été une amélioration des capacités des pouvoirs publics locaux de répondre aux besoins des travailleurs du secteur informel, ainsi que de meilleures relations entre les autorités et les travailleurs de ce secteur ; des plans d'action rédigés en commun avec les municipalités et avec les secteurs des employeurs et des travailleurs ; l'aptitude des travailleurs du secteur informel à mettre en pratique leurs nouveaux acquis et à partager leur expérience et leurs connaissances avec d'autres ; et l'échange d'expériences, de savoir et de bonnes pratiques entre les trois municipalités participantes et d'autres (séminaires sub-régionaux). L'initiative est reproduite dans les municipalités de San Salvador (El Salvador), San Pedro Sula (Honduras) et San Jose (Costa Rica), par extension du projet à sa seconde phase. Des études de base permettront à chaque municipalité d'adapter la méthodologie à sa réalité spécifique¹.

Le travail décent dans la Coupe du monde de la FIFA 2014 au Brésil et dans les futurs événements sportifs mondiaux (de 2013 à ce jour)

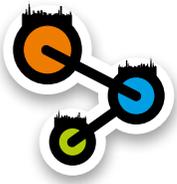


© BIT/J. Maillard

Le principal objectif de cette initiative de l'OIT était de promouvoir le travail décent dans la Coupe du monde de la FIFA 2014 au Brésil au cours de chacune de ses phases (depuis la construction des stades jusqu'à l'événement lui-même) et de fournir un modèle pour la promotion du travail décent dans les futurs événements sportifs mondiaux et autres. Les principaux bénéficiaires de cette initiative ont été les travailleurs vulnérables, dont les travailleurs migrants ; les organisations de travailleurs ; les syndicats ; et les organisations de salariés. Les personnes exposées à des formes de travail inacceptables, comme le travail des enfants et l'exploitation sexuelle commerciale, ont également fait partie des bénéficiaires. Quatre secteurs ont été ciblés : la construction, le tourisme, le commerce et le textile. L'initiative de l'OIT a comporté des activités clés basées sur trois piliers : renforcement du dialogue social

impliquant les travailleurs, les employeurs et les pouvoirs publics (locaux et nationaux) ; activités de développement des capacités pour la promotion du travail décent ; et appui à l'inspection du travail. Les principaux résultats ont été l'encouragement et le renforcement de l'engagement en faveur du travail décent dans tous les aspects de l'événement (construction, sponsors, concessionnaires, travailleurs pendant l'événement, etc.) ; le renforcement des mesures visant à assurer la sécurité et la santé des travailleurs ; encouragement au respect des droits des travailleurs de s'organiser et d'adhérer aux syndicats de leur choix ; paiement rapide et complet des salaires, etc. L'initiative de l'OIT au Brésil a appuyé la signature de deux engagements nationaux et de six engagements locaux, et elle a conduit dans huit villes au moins à l'établissement de « pactes » pour un travail décent. Elle a généré un mode d'intervention qui a été mis

1 D'autres informations sont disponibles en ligne : <http://www.ilo.org/sanjose/programas-y-proyectos/sector-informal/lang-es/index.htm>



en œuvre pour la préparation du carnaval de Salvador 2015 et des Jeux olympiques de 2016 à Rio. L'OIT prépare un manuel, *Promouvoir le travail décent pendant les futurs événements sportifs mondiaux*, destiné à appuyer ceux qui seront intéressés par la mise en œuvre de ce modèle.

L'élimination des pires formes de travail des enfants (PFTE) dans la récolte saisonnière des noisettes en Turquie (2012-2017)



© BIT Photo

L'objectif principal de ce projet est de contribuer à l'élimination des pires formes de travail des enfants (PFTE) dans l'activité agricole saisonnière de la récolte des noisettes à Ordu (Turquie). Le projet, qui est exécuté conjointement par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de Turquie et par l'OIT, fait partie du Plan directeur et du Programme-cadre évolutifs du pays, qui visaient à éliminer les pires formes de travail des enfants à l'échéance de 2015.

Le soutien initial qu'il a reçu provenait d'une coopération entre le gouvernement des Pays-Bas et l'OIT ; en juin 2014, l'OIT et l'Association des industries de la chocolaterie, biscuiterie, biscotterie et confiserie de l'Union européenne (CAOBISCO) ont signé un accord de partenariat public-privé (PPP) pour une extension du projet d'une année. Les principaux bénéficiaires sont les enfants au travail exposés aux PFTE ou qui risquent de l'être, et les familles des travailleurs agricoles saisonniers. Les principales activités sont le développement des capacités des pouvoirs publics locaux et des institutions publiques en planification, gestion, coordination, suivi et activités de mise en œuvre pour l'élimination des PFTE ; l'établissement d'un mécanisme efficace de retrait et de prévention contre les PFTE dans l'activité agricole saisonnière de production de noisettes et l'application de ce mécanisme au niveau local ; et une stratégie de sensibilisation du grand public, des familles, des employeurs et d'autres intermédiaires. Parmi les principaux résultats figure un modèle d'intervention stratégique qui renforce les capacités locales et nationales, fournit un appui direct aux enfants et aux familles et sensibilise l'opinion conformément au Plan directeur et au Programme-cadre évolutifs. Le projet a également contribué au renforcement des capacités de gouvernance locales et des institutions démocratiques, ainsi qu'au renforcement des capacités de faire respecter les principes du droit. Un mécanisme de suivi du travail des enfants dans l'agriculture saisonnière sera élaboré plus avant. La nouvelle phase du projet s'appliquera, en plus d'Ordu, aux provinces de Sakarya, Düzce et şanlıurfa pour la période de 2015 à 2017².

2 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/ankara/projects/WCMS_373426/lang--en/index.htm
Voir aussi : http://www.ilo.org/pardev/news/WCMS_247466/lang--en/index.htm

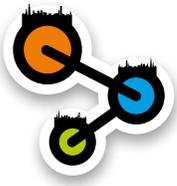
Indonésie : Remédier aux formes dangereuses de travail des enfants dans la pêche sur jermal dans le nord de Sumatra (district of Langkat, Deli Serdang, Simalungun, Asahan et Labuhan Batu) (1999-2004, avec des activités de suivi de 2004 à 2009)

Les enfants employés dans la pêche sur plateforme (jermal) sont confrontés aux pires formes de travail des enfants (PFTE), car ils sont exposés à des accidents mortels ou mettant leur vie en danger, à la noyade et à la violence. Les principaux objectifs du projet mis en œuvre à Sumatra Nord étaient de renforcer la capacité des organismes et organisations aux niveaux national et communautaire de planifier, engager, exécuter et évaluer des actions visant à



prévenir et à éliminer progressivement le travail des enfants ; à soustraire tous les enfants impliquée dans un travail dangereux lié à la pêche sur jermal ; à empêcher les enfants à risque d'entrer dans ce type d'activité ; et à améliorer la capacité de gain des membres adultes des familles, et notamment des femmes, grâce à des systèmes de protection sociale. Les principaux bénéficiaires ont été les enfants employés pour la pêche sur jermal, ceux qui risquent de l'être, et leurs familles. Les principales activités ont été des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux pratiques néfastes dans les communautés affectées ; le développement des capacités et la formation des acteurs concernés, afin qu'ils puissent mieux faire face aux problèmes du travail des enfants ; un dialogue social en vue d'assurer l'appropriation du projet ; des activités de suivi menées par les autorités locales, l'inspection du travail, des ONG et d'autres partenaires ; des systèmes de protection sociale pour les femmes chefs de famille prévoyant la prestation de services à base communautaire, une aide financière et un dispositif de microcrédit. Les principaux résultats ont été une diminution du nombre des enfants engagés dans un travail dangereux ; la dissuasion exercée sur les enfants qui risquaient d'entrer dans ce type de travail ; un changement d'attitudes et de comportement au niveau de la communauté induit par l'action de sensibilisation ; une amélioration des capacités et l'établissement de solides partenariats entre les services gouvernementaux, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les ONG, la communauté locale, les enfants au travail et leurs familles ; un contrôle efficace du travail des enfants exercé par des partenaires locaux. Le projet a été reproduit dans 10 autres districts/municipalités de la province de Sumatra Nord³.

³ D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/ipecc/informationresources/WCMS_IPEC_PUB_23100/lang-en/index.htm



2) Création d'emplois et entreprises durables

Renforcer le tourisme interne et les emplois décents durables à Quang Nam, Vietnam (2011-2013)



© BIT/Deloche

L'objectif principal de ce projet était de contribuer à une évolution favorable aux pauvres et à la création d'emplois prenant en compte la dimension de genre à Quang Nam (Vietnam), par la création d'emplois décents dans le secteur du tourisme en zone rurale. Les principaux bénéficiaires en ont été la population locale de l'arrière-pays et les propriétaires d'entreprises ou petits et moyens entrepreneurs qui travaillent comme exploitants touristiques. Les principales

activités ont été des formations professionnelles à l'intention de la population locale (ex. : guides touristiques, industrie du voyage et services d'accueil) et un appui au développement et à l'image de marque de la production locale (tissage de brocart, etc.). Le projet a développé une compréhension des besoins des bénéficiaires cibles et une capacité d'assurer leur participation active, ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des interventions appropriées ; il a également cherché à garantir que l'approche utilisée soit à la fois reproductible et durable. Les principaux résultats ont été une croissance économique et une réduction de la pauvreté dans la province grâce à la création de moyens de subsistance fondés sur le tourisme à base communautaire (TBC). Un manuel à base communautaire consacré au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures a été élaboré en vue de renforcer le rôle de la communauté grâce à une efficacité accrue, à la responsabilisation de la population locale et de ses autorités en matière de prise de décisions, de planification des investissements, de mobilisation de ressources à des fins de mise en œuvre, etc⁴.

Lancer des ponts grâce à la papaye : Autonomisation locale via le développement économique, Sri Lanka (2011-2012)

L'objectif principal du projet « Autonomisation locale via le développement économique » (LEED en anglais) était de stimuler la croissance économique locale et le rétablissement des moyens de subsistance en aidant les petits producteurs à s'organiser et à renforcer leurs capacités grâce à l'établissement d'une coopérative. Le principal bénéficiaire en a été une communauté agricole récemment réinstallée dans la région du nord du Sri Lanka, en situation d'après-conflit. Les principales activités ont consisté à : identifier les fossés et les différences culturelles existant entre les communautés du nord et du sud du Sri Lanka ; établir une compréhension commune entre participants et renforcer le dialogue ; comprendre les termes de l'échange entre les entreprises et les producteurs du Nord et du Sud et les structures de pouvoir pour instaurer un dialogue interrégional ; établir des partenariats entre des institutions et des individus aux antécédents les plus divers

4 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/hanoi/Whatwedo/Projects/WCMS_205824/lang--en/index.htm

pour créer des liens commerciaux équitables, améliorer les moyens de subsistance et lancer des ponts entre des communautés disparates. Les principaux résultats ont été le renforcement des capacités des organisations de producteurs du Nord et des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), afin de les rendre plus compétitives face aux entreprises basées dans le sud du Sri Lanka, ainsi que la protection sociale des femmes, dans la mesure où le projet incluait des agricultrices, dont beaucoup étaient veuves, et qui étaient liées les unes aux autres par la coopérative ainsi créée. Cette initiative a été reproduite par d'autres groupes d'agriculteurs⁵.



© BIT/Perera

Les alternatives à la migration : Des emplois décents pour la jeunesse philippine (2009-2012)

L'objectif principal du projet « Des emplois décents pour la jeunesse philippine » – financé par le gouvernement espagnol, en partenariat avec l'OIT et les institutions des équipes de pays des Nations Unies UNICEF, FNUAP et OIM – a été de renforcer la cohérence des politiques afin d'améliorer la situation de l'emploi des jeunes et de leur proposer des alternatives à la migration. Les principaux bénéficiaires en ont été les jeunes Philippines défavorisés des provinces d'Antique, Masbate, Agusan del Sur et Maguindanao. Le projet visait à atteindre au moins 10.000 de ces jeunes. Les principales activités ont comporté la formation de 88 représentants des gouvernements locaux de quatre provinces pilotes en développement économique local, en vue d'établir ou de renforcer leur équipe de DEL, d'élaborer des documents d'orientation pour la législation locale et



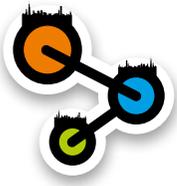
© Photo BIT

d'incorporer des programmes et des projets relatifs à l'emploi des jeunes dans les plans locaux ; la formation de 88 partenaires locaux au programme Gérer mieux votre entreprise (GERME) pour apporter une formation à l'entrepreneuriat à des jeunes défavorisés ; et la conclusion d'accords de partenariat en vue d'offrir des formations en cours d'emploi, des services d'aide après la formation et des possibilités d'emploi à des jeunes défavorisés en cours de formation à l'entrepreneuriat et

d'acquisition de compétences techniques professionnelles. Les principaux résultats ont été l'amélioration de la cohérence et de la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de la migration grâce à la pleine participation des intervenants ; un accès accru au travail décent pour les jeunes femmes et hommes ; et un accès plus inclusif à l'éducation de base, aux compétences essentielles et à l'orientation professionnelle⁶.

5 D'autres informations sont disponibles en ligne : <http://www.ledknowledge.org/UserFiles/UserAdmin/File/Document-Blog/Aci%20case%20study%20Sri%20Lanka.pdf>

6 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-manila/documents/article/wcms_192037.pdf



Réhabiliter un établissement urbain non planifié : Hanna Nassif, Dar es Salam, Tanzanie (phase initiale en 2000, seconde phase en 2004)



© BIT/M. Crozet

L'objectif principal de ce projet axé sur la demande était d'accroître les possibilités d'emploi pour les familles vulnérables et d'améliorer les conditions de vie et de travail de populations urbaines pauvres grâce à des entreprises à base communautaire ou autres entreprises à petite échelle consacrées à la prestation de services (dans une phase initiale, installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la communauté, suivies dans une deuxième phase de services de gestion des déchets solides). Les principaux bénéficiaires en ont été les habitants de la communauté à faible revenu de Hanna Nassif, en Tanzanie, et les partenariats avec les autorités locales impliqués par le projet, ainsi que les multiples relations établies entre les autorités locales, les dirigeants élus, les entreprises, les travailleurs en charge de la collecte des déchets et les récupérateurs, les ménages

et les entreprises locales. Les principales activités ont été la passation de contrats et l'autogestion communautaires (y compris la planification et le suivi) du projet, avec l'appui de l'équipe d'assistance technique qui avait été détachée par la municipalité. Les principaux résultats ont été une approche des systèmes de prestation de services orientée vers les personnes pauvres au niveau municipal, qui a assuré la création d'emplois, la protection sociale et une représentation adéquate des femmes et des hommes pauvres, tout en améliorant l'environnement urbain. Étant donné la pertinence et l'efficacité de de cette approche, de nombreuses autres municipalités de Tanzanie ont cherché à reproduire le projet, pour lequel les autorités locales du Kenya et de l'Ouganda ont également manifesté leur intérêt. En réponse, l'OIT a lancé un programme d'appui technique visant à renforcer la promotion de l'emploi dans la prestation de services municipaux en Afrique de l'Est⁷.



© BIT/J. Maillard

« Reconstruction avec emploi » : la réponse de l'OIT au tremblement de terre et au tsunami au Chili (2010)

En février 2010, le Chili a été frappé par un des tremblements de terre et des tsunamis les plus violents de l'histoire, qui a affecté une partie importante du pays et a eu un impact considérable sur les conditions de vie de la population, les infrastructures publiques et privées, l'activité économique et l'emploi.

L'objectif principal de ce projet était d'apporter un appui au gouvernement chilien dans le domaine de la reconstruction et de la création d'emplois. Les principaux bénéficiaires en ont été les régions du Libertador Bernardo O'Higgins et de Maule, Bio Bio et Araucanía,

7 D'autres informations sont disponibles en ligne : <http://www.ilo.org/emppolicy/countries/tanzania/lang-en/index.htm> and http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_policy/@invest/documents/projectdocumentation/wcms_asist_8263.pdf

qui couvrent 41 municipalités. Une enquête menée dans ces municipalités a porté sur 4.150 entreprises (grandes, moyennes, petites et micro-). Des entretiens ont eu lieu avec 300 acteurs locaux. Les principales activités ont été des initiatives de développement des capacités ; des travaux de construction ; et un suivi et une évaluation. Elles ont été accompagnées d'un dialogue social tripartite en tant que mécanisme d'appréciation, de conception et d'exécution des politiques et programmes publics qui ont accompagné le processus de reconstruction. Les principaux résultats ont été une mobilisation en temps opportun des différents acteurs et la facilitation des processus de dialogue social ; la présentation opportune de recommandations pour la protection de l'emploi et le rétablissement des capacités de production, notamment en ce qui concernait les infrastructures endommagées et l'économie informelle ; et un développement des capacités visant à atténuer l'impact des futures catastrophes naturelles⁸.

Chaînes de valeur de l'horticulture en Haute-Égypte : renforcer la sécurité économique (2013-2016)

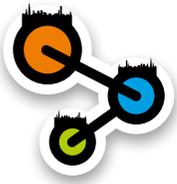
L'objectif principal du projet Hayat est de renforcer la sécurité économique de cinq « villages mères » de la Haute-Égypte (districts d'Edwa et Maghagha, dans le gouvernorat de Minya) par la création de meilleures perspectives d'emploi et une employabilité accrue de la main-d'œuvre locale. Un de ses objectifs spécifiques est l'amélioration de la sécurité humaine des ménages vulnérables, des jeunes de 18 à 30 ans et des femmes et des enfants de communautés cibles, grâce à un développement socio-économique inclusif axé sur les pauvres. Ce projet est une initiative commune de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'OIT, d'ONU Femmes, d'ONU-Habitat et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que de son partenaire au sein du gouvernement égyptien, le ministère du Développement local. Les principaux bénéficiaires en sont les jeunes des zones cibles, les ONG locales, ainsi que la communauté tout entière. Les principales activités sont l'organisation de forums locaux destinés à assurer la participation de tous les secteurs de la société et de l'économie, et à accroître l'employabilité des jeunes et le développement des compétences en tirant parti des ressources locales disponibles. Les principaux résultats devraient être un renforcement de la sécurité économique dans les communautés ciblées ; l'utilisation des possibilités locales existantes en matière de création d'emplois et d'amélioration des moyens de subsistance, et l'exploration de possibilités nouvelles selon des modalités participatives ; le renforcement de la sécurité communautaire et de la sécurité personnelle par des activités visant à développer le capital social des communautés et à renforcer la cohésion et l'intégration⁹.



© BIT/J. Maillard

8 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/---sro-santiago/documents/genericdocument/wcms_187220.pdf

9 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/addisababa/technical-cooperation/WCMS_329952/lang--en/index.htm



3) Protection sociale

Îles Salomon : un projet « cash for work » aide au relèvement après une catastrophe naturelle (2013-2014)



© BIT/M. Crozet

L'objectif principal de ce projet « cash for work » (CFW) aux Îles Salomon était de donner à des communautés sinistrées l'occasion de gagner de l'argent dans des conditions de travail décentes en échange d'une participation au nettoyage et à la reconstruction d'infrastructures publiques et d'installations communes. Les principaux bénéficiaires en ont été les communautés locales de zones touchées par une catastrophe. Les principales activités ont

été l'identification de communautés cibles avec les autorités locales ; l'orientation des dirigeants communautaires et des travailleurs potentiels sur la manière dont le programme devait fonctionner ; la conclusion d'un accord sur les travaux à réaliser ; l'achat d'outils et leur remise aux travailleurs ; l'exécution et le contrôle du travail de nettoyage et de réparations ; et le suivi et le soutien, y compris l'inspection des travaux. Il avait été convenu que la moitié des travailleurs seraient des femmes. Les principaux résultats ont été la réparation et le nettoyage de maisons, de puits, d'équipements d'alimentation en eau et d'assainissement et de bâtiments communautaires ; le replantage de cultures ; l'injection de liquidités sous la forme de salaires et d'achat d'outillage dans l'économie locale ; et la motivation des membres de la communauté appelés à participer. En outre, l'OIT a apporté aux habitants sinistrés des villages choisis une formation à la création d'entreprise dans le cadre d'un projet du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, en vue de revitaliser des activités rémunératrices¹⁰.

Les agences de développement économique local au Mozambique : ouvrir la voie à la protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle à Sofala (1997-2003 et 2006-2008)

L'objectif principal de la première phase de ce projet (1997-2003) était de stimuler le développement socio-économique dans les provinces de Maputo, Sofala et Manica par le biais d'agences de développement économique local (ADEL). Les principaux bénéficiaires en ont été les communautés locales. Les principales activités ont été un dialogue social approfondi et permanent ; l'implication de membres des ADEL et d'autres intervenants dans la conception et l'exécution d'initiatives de création d'emplois et de développement ; et la promotion de la croissance, conséquence de l'intérêt manifesté par de nouveaux partenaires en matière économique et pour le développement. Un des principaux résultats

10 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-suva/documents/publication/wcms_338071.pdf
Accès à la vidéo : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/video-news-releases/WCMS_380415/lang--en/index.htm

a été l'amélioration des conditions d'existence et de travail de la population, et notamment des groupes défavorisés. En partant de la réussite des ADEL, une seconde phase (2006-2008) a eu pour objet d'établir une stratégie de protection sociale locale à Sofala, en entreprenant une analyse des risques participative afin d'identifier les besoins et les possibilités de protection sociale des travailleurs de l'économie informelle dans trois districts. Sur la base de cette analyse, une stratégie de protection sociale a été formulée en consultation avec les membres des ADEL et d'autres acteurs concernés. La réussite des expériences des ADEL a incité le gouvernement national à formuler une politique de DEL multisectorielle¹¹.



© BIT Photo

« Bolsa Verde » apporte une protection sociale et environnementale aux communautés rurales les plus pauvres du Brésil (depuis 2011)

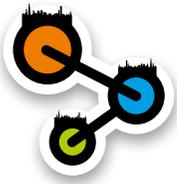


© BIT Photo

L'objectif principal du programme « Bolsa Verde » (bourse verte), lancé en octobre 2011, est d'appuyer la préservation de l'environnement tout en éradiquant l'extrême pauvreté. Au Brésil, plus de 16 millions de personnes vivent dans une extrême pauvreté, 15,6 pour cent de la population brésilienne vit dans des zones rurales, et 46,7 pour cent

de la population rurale – 7,5 millions de personnes – est extrêmement pauvre. « Bolsa Verde » fait partie du programme « Brasil sem Miséria » (Brésil sans misère), qui visait à promouvoir l'inclusion sociale grâce à des garanties de revenu, à l'accès aux services et à l'insertion sociale à des fins productives. Les principaux bénéficiaires en sont les familles vivant dans une extrême pauvreté qui ont développé durablement l'utilisation des ressources naturelles et l'entretien de la végétation. Les principales activités sont la participation des bénéficiaires aux initiatives de sensibilisation à l'utilisation durable des écosystèmes ; les activités de formation environnementale ; et l'éducation sociale, technique et professionnelle. Parmi les principaux résultats figurent le renforcement de la préservation des écosystèmes, une sensibilisation accrue à l'utilisation durable des écosystèmes, l'amélioration des conditions d'existence, et une augmentation des revenus des personnes très pauvres grâce à la carte Bolsa Verde qui facilite l'accès des familles à une dotation monétaire de 300 R\$ (environ 83 USD) tous les trois mois¹².

- 11 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---led/documents/publication/wcms_108579.pdf and http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---led/documents/publication/wcms_151450.pdf
- 12 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/meetingdocument/wcms_228429.pdf



Programme d'adaptation aux changements climatiques (PACC) – Des communautés agricoles résilientes au climat à Agusan del Norte (Philippines) (2008-2011)



© BIT/M. Crozet

L'OIT collabore avec d'autres institutions des Nations Unies et avec des partenaires locaux et nationaux afin d'aider les communautés à accéder à des ressources et de réduire les risques de catastrophes liées aux changements climatiques. L'objectif principal de ce projet était d'explorer des mécanismes de transfert des risques tels que les fonds renouvelables et les régimes d'assurance destinés aux communautés agricoles, et d'aider les agriculteurs à diversifier leur

base de subsistance et à réduire leur exposition aux risques. Les principaux bénéficiaires en ont été les agriculteurs et leurs communautés. Les principales activités ont été le développement et l'application du financement local et d'un modèle d'assurance-risque pour les producteurs de riz et de maïs des zones vulnérables, grâce à des services essentiels financiers et non financiers proposés dans le cadre d'un financement intégré (Integrated Financial Package – IFP). L'un des principaux résultats a été un renforcement des communautés, qui sont devenues moins vulnérables aux changements climatiques, et qui ont eu accès non seulement au crédit formel, à la couverture d'une assurance, à des services non financiers et à l'épargne pour appuyer leurs activités de production agricole, mais aussi à la formation, aux marchés et à la technologie¹³.

4) Dialogue social

Les agendas sub-nationaux du travail décent en Amérique latine : établir un dialogue social (depuis 2007)

Des agendas sub-nationaux du travail décent ont été établis en Amérique latine. Les principaux bénéficiaires en ont été les communautés locales d'un certain nombre de pays, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay. Ces agendas fonctionnent selon les principes de l'OIT relatifs au tripartisme (représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs) et au dialogue social, et ils prennent en compte une perspective de genre. Les principales activités comportent des processus de dialogue social, qui servent de plateforme pour évoquer et traiter les problèmes liés au travail décent, tout en offrant



© BIT/Lord

13 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/global/docs/WCMS_124608/lang--en/index.htm

un mécanisme de consensus entre les acteurs sociaux ; la mise en exergue des politiques de l'emploi dans l'agenda public ; la prise en considération du contexte local dans la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi ; et la mobilisation de ressources et d'acteurs locaux. Les questions locales liées à l'économie et au développement sont également abordées. Depuis 2007, au Brésil, des gouvernements locaux comme ceux de Salvador, de Belo Horizonte ou de Curitiba ont mis en œuvre des agendas du travail décent. À partir de là, ceux-ci se sont ensuite étendus à d'autres États et villes du Brésil, parmi lesquels Bahia, le Mato Grosso, le Minas Gerais, le Paraná, Pernambuco, São Paulo et le Tocantins ; Santa Fe, en Argentine : le Chili (région du Maule et Santiago) ; le Paraguay (Département central) ; et l'Uruguay (Département de Maldonado et Las Piedras), couvrant environ 130 millions de personnes. En 2013 a été créé, avec l'appui technique de l'OIT, le Réseau des agendas régionaux du travail décent en Amérique du Sud, qui facilite le partage de bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs parmi les acteurs tripartites et offre une plateforme pour la création d'activités communes et la promotion du travail décent en Amérique latine¹⁴.

Assurer la cohérence des politiques grâce à des organes de planification multisectorielle à Marikina City, Philippines (2007-2008)

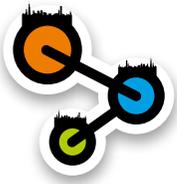
L'objectif principal de ce projet était de promouvoir la cohérence des politiques locales grâce à un processus de planification participatif afin de promouvoir le développement économique local et la promotion de l'emploi, et de veiller à ce que les objectifs aussi bien sociaux qu'économiques soient pris en considération dans le plan de développement. Le principal bénéficiaire en a été la population urbaine pauvre, et les principaux points d'entrée du projet ont été le logement, les moyens de subsistance et l'éducation de base. Les principales activités ont été le dialogue social, le développement des compétences, la promotion des investissements et l'établissement d'un Conseil de développement économique local. La ville a mis en œuvre un processus participatif de planification selon une



© BIT/Ganal

approche « ascendante » en collectant des intrants au niveau des barangays (les plus petites unités administratives) et en les consolidant au niveau de la ville. Les propositions issues des barangays ont été soumises au Bureau de l'urbanisme municipal pour être consolidées et une priorisation a été effectuée au sein du Conseil de développement local (CDL). Une démarche supplémentaire accomplie par la ville en vue d'élargir le processus de consultations a consisté à solliciter des commentaires sur les propositions des barangays de la part d'associations communautaires qui n'étaient pas des membres habituels du CDL. Les principaux résultats

14 Source : *Más y mejores empleos en el Cono Sur de América Latina : El aporte de las Agendas Subnacionales de Trabajo Decente*, OIT. Voir aussi (en espagnol) : http://www.oitcinterfor.org/sites/default/files/edit/docref/agendasubnacionalesTD_abramo.pdf. Voir aussi les informations relatives aux indicateurs municipaux des perspectives et des enjeux du travail décent au Brésil, disponibles sur : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS_323911/lang-en/index.htm



du projet ont été : la capacité de la ville de se présenter comme un lieu favorable aux investisseurs ; l'élargissement des options en matière d'emploi dans les secteurs aussi bien public que privé, que ce soit dans l'emploi salarié ou dans l'auto-emploi ; un développement massif des infrastructures qui a généré la création d'emplois et rendu Marikina plus accessible aux investisseurs¹⁵.

Atelier sub-régional de l'OIT pour le partage des connaissances sur les coopératives dans les États arabes (2010)



© BIT/M. Crozet

L'objectif principal de l'Atelier sub-régional de partage des connaissances sur les coopératives dans les États arabes était de réunir des partenaires sociaux, des bailleurs de fonds, des fédérations de coopératives et d'autres parties prenantes pour étudier le problème des coopératives selon une approche intégrée, en prenant en compte le rôle des gouvernements, des travailleurs, des employeurs et de la société civile dans le développement des coopératives dans une perspective de genre. Les principaux

bénéficiaires en ont été les représentants gouvernementaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les membres de coopératives du Liban, de Syrie, de Jordanie, d'Irak, du Yémen et du territoire palestinien occupé. Les principales activités ont permis : un partage d'informations au cours duquel les participants ont partagé leur expérience des coopératives selon des approches diverses ; une étude des politiques et des législations relatives aux coopératives, ainsi que des problèmes et des perspectives spécifiques aux contextes nationaux ; la présentation de témoignages au niveau communautaire sur les coopératives et le développement local ; un aperçu du travail des partenaires sociaux sur les coopératives dans la sous-région ; des informations sur les moyens de promouvoir les coopératives féminines dans des situations de conflit en milieu rural. Les principaux résultats ont été des mesures pratiques pour promouvoir et renforcer la collaboration entre les coopératives et les partenaires sociaux, ainsi que des recommandations pour le développement des coopératives. L'atelier a souligné le rôle potentiel des coopératives dans la progression de l'ATD dans les États arabes, and il a contribué à sensibiliser les partenaires sociaux des coopératives à l'économie sociale et solidaire. Les participants sont convenus de créer une communauté de pratique sur les coopératives dans les États arabes¹⁶.

15 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmstp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_213487.pdf

16 D'autres informations sur cet atelier sont disponibles en ligne : http://www.ilo.org/wcmstp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/meetingdocument/wcms_210751.pdf. Pour des informations complémentaires sur les ressources de l'OIT en matière de coopératives, prière de consulter : <http://www.ilo.org/inform/online-information-resources/resource-guides/cooperatives/lang--fr/index.htm>

Voir aussi : *South-South Cooperation and Decent Work : Good Practices*¹⁷.

Promouvoir la jeunesse et l'entrepreneuriat féminin à Kizil Kia, Kirghizistan (2007)

L'objectif principal de ce projet était de s'attaquer aux problèmes de l'emploi des jeunes et de se concentrer sur l'intégration de l'égalité entre les genres dans la province rurale de Batken en proposant des approches alternatives du développement économique.

Les principaux bénéficiaires en ont été les jeunes sans emploi et les femmes chefs de famille dans un secteur affecté par la migration des hommes vers la capitale, puis à l'étranger. Le projet a réuni les organismes gouvernementaux concernés (en charge de la jeunesse et de l'emploi), des employeurs, des syndicats, des directeurs et professeurs du secondaire, des institutions d'enseignement professionnel et supérieur, des organisations communautaires et de jeunesse, des parents et les jeunes eux-mêmes dans un

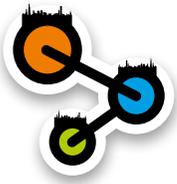


© Flickr Photo

processus de dialogue social. Les principales activités du projet pilote « Boosting Youth Employment » (Stimuler l'emploi des jeunes) ont comporté des ateliers de formation en gestion d'entreprise ; une assistance technique en planification stratégique ; une planification de l'action ; des stratégies pour l'emploi des jeunes et le développement économique local visant à renforcer les institutions locales ; et des initiatives de promotion de l'agriculture, telles que la mise en place d'une école de culture de la cerise, l'accent étant mis sur les jeunes femmes appartenant à des groupes vulnérables. Les principaux résultats ont été une meilleure utilisation des ressources locales, une valorisation des compétences et un renforcement des secteurs susceptibles d'ouvrir des perspectives d'emploi décent à des jeunes femmes et à des jeunes hommes. Ces initiatives ont elles-mêmes contribué à réduire la dépendance aux emplois fournis par les usines proches, qui demandaient souvent des travailleurs faiblement qualifiés et offraient de médiocres conditions de travail et de faibles salaires¹⁸.

17 Voir : Amorim, A. : « South-South Cooperation and Social Dialogue », in *South-South Cooperation and Decent Work : Good Practices*, OIT, 2013, chapitre 4, pp. 66-67. Disponible sur : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_211770.pdf

18 D'autres informations sont disponibles en ligne : http://staging2.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---europe/---ro-geneva/---sro-moscow/documents/publication/wcms_345721.pdf



L'économie sociale et solidaire (ESS) : Un modèle de développement différent pour promouvoir le DEL et les objectifs du travail décent



© BIT/M. Crozet

L'économie sociale et solidaire (ESS) offre un modèle de développement différent basé sur des valeurs de coopération, de complémentarité, d'appui mutuel, de droits de l'homme et de principes démocratiques en vue de parvenir à la durabilité au niveau local et d'atteindre les objectifs du travail décent. Elle contribue aux quatre dimensions de l'objectif global de l'OIT qu'est la création d'emplois décents pour tous : emploi productif, protection sociale,

respect des droits des travailleurs ainsi que de leur expression¹⁹. L'ESS facilite cette vision nouvelle du développement local en élargissant la structure d'une économie locale et d'un marché du travail et en répondant à des besoins non satisfaits avec des biens et services divers, tout en renforçant la confiance et la cohésion sociale. L'ESS peut constituer un mécanisme utile pour associer les besoins des territoires aux trajectoires du développement local et national et faciliter les aspects d'une bonne gouvernance qui sont liés au dialogue sur les politiques impliquant les citoyens, les fonctionnaires locaux et autres décideurs²⁰. De plus en plus, des partenariats et des réseaux se créent dans le cadre d'initiatives d'ESS – formant souvent des réseaux de solidarité Sud-Sud – qui fonctionnent de manière participative et réciproque, établissant de solides alliances entre les parties prenantes et aidant à renforcer les activités tout en minimisant les risques.

Le concept d'économie sociale et solidaire figure dans un grand nombre d'actions de l'OIT, telles que les programmes à haute intensité de main-d'œuvre, la promotion de l'écotourisme et du commerce équitable, l'appui aux peuples autochtones, les projets de développement économique local, les initiatives de lutte contre le VIH/sida à base communautaire, la promotion des « emplois verts », de l'entreprise durable et des « seuils de protection sociale », pour n'en citer que quelques-unes. Celles-ci sont souvent menées dans un cadre de CSSCT²¹.

L'ESS peut contribuer à la protection sociale, au développement local, au dialogue social, à l'économie informelle, au développement rural et à l'emploi des jeunes en influant aussi bien sur la quantité que sur la qualité du travail généré.

19 http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/@coop/documents/publication/wcms_183848.pdf

20 Voir par exemple « Social and Solidarity Economy and South-South and Triangular Cooperation in Latin America and the Caribbean : Contributions to Inclusive Sustainable Development », in *Social and Solidarity Economy : Towards Inclusive and Sustainable Development*, Centre international de formation de l'OIT, 2014, chapitre 4, p. 91. Disponible sur : <http://socialeconomy.itcilo.org/en/readers>

21 Voir par exemple « Social and Solidarity Economy and South-South and Triangular Cooperation in Latin America and the Caribbean : Contributions to Inclusive Sustainable Development », Centre international de formation de l'OIT, 2014. Disponible sur : http://socialeconomy.itcilo.org/fr/edition-2014?set_language=fr

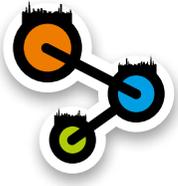
Développement économique local et économie sociale et solidaire : les connexions avec la CSSCT

L'économie sociale et solidaire (ESS) « est une notion qui désigne des entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité »²¹. Le développement économique local et l'économie sociale et solidaire sont étroitement liés et peuvent être considérés comme des outils complémentaires, car ils visent tous deux à favoriser la gouvernance participative, les partenariats, l'autonomisation et l'insertion sociale et économique, et à préparer le terrain pour la réalisation du travail décent et de la durabilité au niveau local.

Étant donné qu'elles partagent les principes de solidarité et d'inconditionnalité, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire représentent des approches compatibles pour l'ESS, y compris pour le partage du savoir, de l'expérience et des bonnes pratiques et pour l'appui au développement des capacités, au transfert de technologies et même à la mobilisation de ressources, ainsi qu'à l'établissement de chaînes et de réseaux internationaux dédiés à l'innovation sociale²². La coopération Sud-Sud peut être considérée comme un outil important pour traiter un grand nombre de problèmes de développement auxquels doivent faire face les pays moins développés, tout en renforçant à la fois le DEL et l'économie sociale et solidaire.

22 http://www.ilo.org/empent/units/cooperatives/WCMS_166368/lang--fr/index.htm

23 À paraître : Social Solidarity and South-South Cooperation : A compilation of short South-South Cooperation articles pour la 5e édition de *l'Académie sur l'économie sociale et solidaire* : « L'innovation sociale dans le monde du travail », 27-31 juillet 2015, Johannesburg, Afrique du Sud.



L'économie sociale et le développement local à base communautaire – les enseignements à tirer de l'expérience du Québec

L'expérience de création au Québec (Canada) de « corporations de développement économique communautaire » (CDEC) en réponse aux difficultés économiques et à l'augmentation de la pauvreté et du chômage nous donne un certain nombre de leçons précieuses en matière de développement local, et notamment de stratégies « ascendantes », de partenariats entre la société civile et les gouvernements locaux, d'application dans des contextes ruraux et urbains et d'utilisation des entreprises d'économie sociale comme outils de développement.

Les CDEC touchent les entrepreneurs locaux, les institutions locales et les autorités municipales, régionales et fédérales afin d'appuyer un processus de revitalisation communautaire basé sur la mobilisation de la communauté et les partenariats. Elles reçoivent l'appui de l'ensemble des trois niveaux de gouvernement (national, régional/provincial et local). Il existe actuellement 13 CDEC dans les villes du Québec, qui couvrent des territoires peuplés par 1,6 million d'habitants. Leurs conseils d'administration bénévoles comptent plus de 400 personnes d'origines diverses qui sont élues par les membres selon un processus de collèges électoraux. Les CDEC offrent un appui à l'entrepreneuriat local en lui proposant une assistance technique, des formations, des services consultatifs et une activité en réseau.

Source : « Économie sociale et développement local communautaire : enseignements tirés de l'expérience québécoise », in *Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent*, CIF-OIT, 2011, chapitre 11, pp. 149-158. Disponible sur : <http://socialeconomy.itcilo.org/en/readers>

ESS et emploi des jeunes – Des réseaux de production novateurs : le cas des jeunes entrepreneurs d'Afrique de l'Est

En Afrique, l'OIT met en œuvre des projets de promotion des coopératives, des groupements mutualistes et des entreprises sociales. Des recherches récentes menées en Afrique de l'Est²⁴ explorent les réseaux de production horizontaux, inclusifs et égalitaires, un nouveau concept d'entrepreneuriat et le concept de « qualité de la vie », afin de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques inspirées par le modèle de l'ESS pour promouvoir et appuyer des types d'entreprises différents et assurer ainsi la création d'emplois plus nombreux et meilleurs.

Les recherches ont également conclu qu'il existe un nombre important d'activités économiques collectives basées sur l'autogestion démocratique qui sont menées par de groupes de jeunes. En outre, elles ont laissé entendre que ces jeunes entrepreneurs sont davantage influencés par leur situation sociale et leurs interactions avec le monde extérieur que par la tradition locale. L'utilisation de ces réseaux de production novateurs sur une plus grande échelle, en liaison avec de jeunes entrepreneurs, pourrait permettre de répondre à des besoins non satisfaits, favoriser la cohésion sociale et contribuer à l'éradication de la pauvreté, tout en autonomisant la jeunesse.

24 http://socialeconomy.itcilo.org/fr/edition-2013?set_language=fr

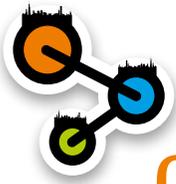
Source : Di Meglio, R., « Réseaux de production innovants : les jeunes entrepreneurs en Afrique de l'Est », in *Économie sociale et solidaire : une opportunité pour promouvoir l'emploi des jeunes*, OIT, 2013, chapitre 4, pp. 36-46. Disponible sur : <http://socialeconomy.itcilo.org/en/2013-edition>

Les coopératives dans l'espace lusophone – L'expérience de l'OCPLP

Dans les pays lusophones, le secteur coopératif est de plus en plus reconnu comme un outil de développement au niveau communautaire permettant d'améliorer le bien-être et la qualité de la vie, de réduire la pauvreté, de promouvoir la création d'emplois et l'accès à l'éducation, à la formation, à la santé et au crédit. Les coopératives permettent aux gens de s'impliquer davantage dans la prise de décisions et de participer activement au sein de leurs communautés. Elles ont joué un rôle essentiel dans la responsabilisation des femmes et la promotion de leur autonomie et de leur aptitude à entreprendre et à diriger dans certains pays lusophones, ce qui a entraîné une amélioration de la qualité de vie des familles et de la communauté tout entière.

Dans ces pays, le secteur coopératif se situe surtout dans l'agriculture, la foresterie et l'élevage, la pêche et la consommation. L'usage d'une langue commune leur a permis de travailler ensemble et de lancer des projets communs. En 1997, sur la base de la nécessité de renforcer les relations entre les mouvements coopératifs lusophones, l'Organisation coopérative des pays de langue portugaise (OCPLP) a été créée. Elle comprend actuellement 32 organisations de l'Angola, du Cabo Verde, de Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe, du Portugal, du Brésil et de Timor Leste, y compris des confédérations et des fédérations représentant des coopératives de pays lusophones.

Source : Cohen, C. « The Cooperatives in Portuguese-Speaking Space – The Experience of OCPLP », in *Social Solidarity and South-South Cooperation – A compilation of short South-South Cooperation articles for the Academy of Social Solidarity Economy : Social Innovation in the World of Work*, Johannesburg, 2015 (à paraître).



4 La coopération ville favoriser les capacités au niveau local grâce connaissances entre de la CSSCT

Le protocole d'entente entre l'OIT et CGLU

L'OIT se fonde sur la vision selon laquelle les acteurs locaux sont potentiellement des contributeurs importants à la création d'emplois, à la protection sociale et à la protection des principes et droits fondamentaux au travail. Dans cet esprit et afin de localiser l'ATD, elle a signé un accord de coopération avec le réseau mondial Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) en 2012. En collaboration, les deux organisations améliorent les capacités des acteurs locaux grâce à la coopération Sud-Sud et ville-à-ville et à des projets centrés sur la création d'emplois, le développement économique local et la formalisation du secteur informel. Des activités d'échanges entre pairs aident à renforcer les capacités des autorités locales en matière d'élaboration de politiques efficaces, de planification du développement et de mise en œuvre stratégique. Plus de 30 villes ont participé à ces échanges.

Localiser l'Agenda pour le travail décent grâce à la Coopération Sud-Sud et ville-à-ville

© G. Palazzo

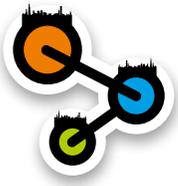


ville-à-ville : et l'innovation à des échanges de pairs dans le cadre

Les activités multipartites, qui sont dynamiques et de nature pratique, impliquent une coopération horizontale propice aux partenariats et un échange de connaissances et un partage d'expériences ville-à-ville, ainsi que d'autres activités mutuellement complémentaires. Un accent particulier est mis sur les quatre piliers de l'ATD : la promotion de l'emploi et des entreprises durables ; la promotion de la protection sociale ; le développement du dialogue social ; et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, notamment l'éradication des pires formes de travail des enfants.

La facilitation des activités d'apprentissage entre pairs réunissant des municipalités de pays différents apporte toute une série de perspectives et d'expériences mutuellement enrichissantes et promeut des partenariats destinés à relever les défis communs et futurs. L'appui de la communauté internationale joue un rôle important en facilitant et en élargissant ces types d'échanges, car la coopération décentralisée ville-à-ville est un puissant outil de développement, malgré le fait qu'elle soit largement ignorée.





CGLU est le plus vaste réseau mondial des autorités locales et de leurs associations. Il a été établi en 2004, à la suite de recommandations formulées durant Habitat II en faveur de la fusion des principales organisations de gouvernement local. CGLU représente les intérêts des gouvernements locaux et régionaux au sein de la communauté mondiale et des Nations Unies, recueille les informations principales relatives à la décentralisation et à la démocratie, et constitue une plateforme pour la coopération décentralisée et l'apprentissage ville-à-ville et associations.

L'OIT entretient un partenariat étroit avec CGLU, non seulement pour sensibiliser et pour faire pression en faveur du développement économique local et du travail décent, mais aussi pour partager et promouvoir la diversité des solutions praticables que les villes peuvent proposer. Ce partenariat est aussi un moyen d'aborder les différences et les similitudes existant entre les contextes et les thèmes émergents, tels que celui de l'économie informelle considérée dans une perspective stratégique.

Maputo, Mozambique, novembre 2012

La première initiative pratique de coopération – une activité d'apprentissage entre pairs à Maputo (Mozambique), en novembre 2012 – a porté sur l'examen du secteur de l'économie informelle de Maputo, et notamment sur la situation des vendeurs informels de la ville. L'atelier a réuni des représentants du gouvernement local de Maputo, d'autres villes du Mozambique et de villes du Brésil et d'Afrique du Sud, ainsi que d'organisations internationales et non gouvernementales et du secteur privé, et il a eu pour résultat l'adoption d'une feuille de route sur la CSSCT pour les gouvernements locaux¹.

Il a été suivi d'un projet impliquant les villes de Maputo, Durban, Belo Horizonte et Porto Alegre et comportant des visites techniques (Durban, juin 2013 ; Maputo, août 2013) et des sessions de formation (Durban, juin 2013, et Maputo, septembre 2013). Ces activités visaient à renforcer les capacités et à concevoir des interventions et un appui à Maputo appropriés dans le domaine du développement des entreprises de vente d'aliments, tout en contribuant au développement d'un programme de coopération Sud-Sud de gouvernements locaux. Ce projet a abouti à une compilation d'informations sur des activités qui peuvent être diffusées et reproduites. Au cours du processus, Durban a transféré son expérience aux vendeurs informels et aux fonctionnaires municipaux, cependant que Belo Horizonte faisait partager ses compétences en matière d'appui à l'économie locale et à l'urbanisation. Outre le transfert de politiques pratiques, en particulier la politique relative à la vente ambulante et sur les marchés de Durban, cette coopération a montré l'importance stratégique des marchés alimentaires pour le développement économique local et la réduction de la diversité, ainsi que pour la diversité culturelle. Le Conseil de Maputo améliore ses marchés et leur consacre des investissements, et il pratique également une coopération décentralisée avec la ville de Barcelone. Les différents enseignements de cette initiative ont été partagés à l'occasion de la 9^e Conférence internationale sur les marchés publics qui s'est tenue à Barcelone en mars 2015.

1 Pour des informations complémentaires, voir : <http://www.ilo.org/pardev/partnerships/south-south/lang-en/index.htm>. Voir aussi : City-to-City and South-South and Triangular Cooperation : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_222208.pdf et CGLU, « Peer Learning » n° 6, *Technical exchange between peers – decentralized cooperation, Brazil and Mozambique* : http://issuu.com/uclgclgclu/docs/i_cities_nampula_2013

Depuis lors, d'autres projets d'apprentissage entre pairs ont été mis en place à Lleida, Chefchaouen, Pasto et Borgou.

Lleida, Espagne, juin 2013

Le Forum sur les villes intermédiaires, les politiques et la planification qui s'est tenu à Lleida, Espagne, les 28 et 29 juin 2013, visait à encourager les échanges Sud-Sud au niveau de la ville en matière de développement économique local. Il a également porté sur l'examen des activités de coopération Sud-Sud en relation avec la coopération internationale et ville-à-ville. Avec des participants provenant de l'Afrique du Sud, du Mozambique, du Brésil, de l'Indonésie, du Maroc, de l'Espagne, de l'Argentine et de l'Italie, le forum a réuni des responsables politiques, des experts, des universitaires et des professionnels appartenant à des gouvernements locaux pour créer des partenariats et échanger des connaissances concernant leurs initiatives en faveur du développement. Les participants ont également examiné le rôle des villes intermédiaires, les « I-cities », avec des populations de 50.000 à 1 million d'habitants. Dans ces villes, les investissements et les nouvelles politiques de développement économique encourageront et créeront directement des possibilités d'emploi, contribuant ainsi au rééquilibrage des différences entre villes et campagnes. L'un des principaux aspects évoqués au cours du Forum de Lleida a été la nécessité de conjuguer les efforts entre villes intermédiaires quel que soit leur pays².

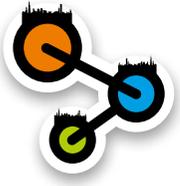
Chefchaouen, Maroc, septembre 2014

Un échange d'apprentissage entre pairs intitulé « Politiques urbaines et rurales pour le développement économique local : coopération Sud-Sud et triangulaire » s'est tenu à Chefchaouen (Maroc), du 24 au 27 septembre 2014. La réunion, présidée par le Maire de Chefchaouen, a été coorganisée par CGLU, CGLU Afrique, l'OIT et le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI). Elle visait à identifier et à situer le rôle des villes intermédiaires, en ce qui concerne les économies rurales et régionales, dans la promotion du développement économique local et du travail décent. Cet échange a réuni des villes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de Mauritanie, du Maroc, du Niger, du Sénégal et d'Espagne.

Les principaux résultats de l'échange d'apprentissage ont été la création d'un groupe de villes intermédiaires et la Déclaration de Chefchaouen, qui souligne l'importance de l'intégration du développement économique local, du travail décent et des villes intermédiaires dans l'agenda mondial, et notamment dans l'Agenda du développement post-2015, le 3^e Forum sur le développement économique local en octobre 2015 et Habitat III en 2016³. À cet égard, les participants ont reconnu la nécessité d'élaborer sur ces sujets des positions communes qui pourraient alimenter les discussions et les négociations au niveau international.

2 Un compte rendu de la réunion, préparé par CGLU, est disponible en ligne : http://issuu.com/uclgcglu/docs/cglu17_09_definitivo_1

3 Pour plus d'informations, prière de consulter : http://www.ilo.org/pardev/south-south/WCMS_311158/lang-en/index.htm. Voir aussi le rapport sur la réunion de CGLU, disponible en ligne : http://issuu.com/uclgcglu/docs/a_strengthening_led_through_urban-r



En outre, la Déclaration esquisse une feuille de route dans laquelle les participants s'engagent à amplifier les échanges de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, en particulier en utilisant la CSSCT comme plateforme pour la localisation du développement, et à participer à des réseaux de villes intermédiaires et de développement local. Elle recense également un certain nombre de défis à relever, parmi lesquels les problèmes liés à la croissance démographique et la nécessité d'accroître la cohésion sociale, de réduire les inégalités et d'assurer un accès au travail décent. L'emploi des jeunes et la nécessité pour les femmes d'acquérir davantage d'autonomie économique et sociale sont aussi des secteurs d'intervention fondamentaux.

CGLU a facilité une activité de suivi proposée par le district de Bourguou (Bénin), qui a demandé un appui entre pairs de la ville de Chefchaouen pour améliorer sa stratégie et ses services de DEL (voir ci-dessous). Par ailleurs, la ville d'Odienné (Côte d'Ivoire) a proposé d'accueillir un séminaire d'apprentissage entre pairs prévu dans la feuille de route, qui est envisagé pour la fin de l'année 2015 sous la coordination de CGLU Afrique.

Pasto, Colombie, janvier 2015

L'échange d'apprentissage organisé à Pasto (Colombie) du 28 au 30 janvier 2015 a été axé sur le développement économique et social local, le travail décent et les systèmes de contrôle des marchés alimentaires, avec une référence particulière aux économies culturelles et aux chaînes alimentaires locales. Cet échange a réuni des experts nationaux et internationaux et des représentants de gouvernements locaux, régionaux et nationaux de Colombie, d'Espagne, du Mexique, de l'Équateur, de Bolivie, d'Argentine, du Venezuela, d'Allemagne et du Brésil. L'une des principales recommandations formulées a porté sur la nécessité de prendre en compte, dans le développement du « grand marché du Sud » actuel, les agriculteurs et les petits producteurs ruraux (marchés directs) comme un marché de gros et alimentaire distinct. La nécessité de renforcer les liens entre villes et les campagnes a également été soulignée. Les participants ont aussi suggéré que l'OIT établisse une liaison entre les agences locales pour l'emploi, qui pourraient orienter les autorités locales et leur apporter une formation en matière de travail décent, créer un agenda dans ce domaine et poursuivre la promotion de la CSSCT par le biais des réseaux émergents et des associations qui assistent les villes intermédiaires. En particulier, l'offre d'assistance technique sur les systèmes de contrôle des marchés alimentaires formulée par des villes équatoriennes peut être utile pour les transferts de politiques et pour favoriser l'impact exercé au niveau local, de la même manière que pour le suivi de Chefchaouen.

Les participants ont manifesté leur intérêt pour la promotion du développement de l'économie locale en parallèle avec la création d'emplois et l'Agenda pour le travail décent. Celle-ci pourrait inclure une approche intégrée du travail décent au niveau local, sur une base de dialogue social. Les participants ont également partagé de bonnes pratiques relatives aux systèmes de contrôle des marchés et souligné le rôle de l'agriculture dans l'économie locale, s'agissant de la production rurale, péri-urbaine ou urbaine. D'autres secteurs ont aussi été examinés en tant que moyens de promouvoir l'emploi et l'économie rurale, dont le tourisme et la construction⁴.

4 Des informations complémentaires sont disponibles en ligne : <http://www.uclg.org/es/node/23689>. Le compte rendu complet de ce séminaire pourra être consulté sur le site web de CGLU.

Borgou, Bénin, février 2015

Un échange d'expériences en développement économique local a eu lieu à N'Dali (Bénin) du 25 au 27 février 2015 entre l'Agence municipale de développement de Chefchaouen (AMDC) et l'Association pour le développement des communes du Borgou (ADéCoB), dans le cadre des actions figurant à l'agenda du Groupe de travail sur les villes intermédiaires. Cet échange, qui a été axé sur les politiques urbaines et rurales de création d'emplois décents et sur l'amélioration des politiques urbaines internationales et nationales, a été le résultat du travail accompli à Chefchaouen en septembre 2014.

Les expériences de formation et de gestion des ressources humaines locales conduites par l'AMDC ont permis de parvenir à des enseignements mutuels pour Borgou, ce qui a favorisé une volonté accrue de partage d'expériences ; renforcé la coopération et les partenariats Sud-Sud ; permis d'établir une feuille de route vers la transformation socio-économique des zones rurales ; et offert des options potentielles en matière de tourisme, d'innovation et de planification.

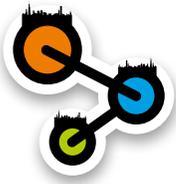
« Pour notre conseil municipal, assumer l'animation d'un réseau est une occasion exceptionnelle de réflexion sur des questions communes à d'autres villes aux caractéristiques semblables, en vue d'améliorer nos stratégies, ainsi que de trouver des solutions adaptées à nos besoins, à nos potentiels et aux obstacles. »

– Mohamed Sefiani, Maire de Chefchaouen, Président du Groupe de travail de CGLU sur les villes intermédiaires

Pour d'autres informations sur le Groupe de travail de CGLU sur les villes intermédiaires, prière de consulter :

<http://www.uclg.org/en/organisation/structure/committees-working-groups>

Pour d'autres informations sur le Groupe de travail de CGLU sur le développement économique local, prière de consulter : <http://www.uclg.org/en/organisation/structure/committees-working-groups/local-economic-development>



5 Développer et pr les agendas locaux grâce à la coopération et à la CSSCT

Il existe, pour les autorités locales et autres parties intéressées, d'amples possibilités de s'engager avec l'OIT dans des initiatives visant à faire progresser le développement économique local, y compris les objectifs du travail décent au niveau local, et à aider à l'intégration de ces thèmes dans l'agenda international par des efforts de mobilisation. Les autorités locales seront les principaux moteurs de la réalisation des ODD sur le terrain – dont beaucoup sont étroitement liés au développement économique local –, ainsi que des acteurs essentiels de la préparation d'Habitat III et du Nouvel Agenda urbain. Il se présente des occasions de collaboration dans le cadre de la coopération ville-à-ville et de la CSSCT, qui permet l'apprentissage mutuel¹ ; de participation à des réseaux de villes ; ou de contribution à des initiatives de plaidoyer internationales. L'espace est ouvert à toutes les parties prenantes qui souhaitent partager leurs compétences, découvrir ensemble des solutions novatrices et créer un impact au niveau local. Pour la suite, des recherches et des compétences plus avancées seront nécessaires de la part des villes pour atteindre les objectifs partagés.

1 Pour les ressources de CGLU relatives aux leçons tirées de la coopération ville-à-ville, prière de consulter : <http://www.uclg.org/fr/media/nouvelles/learning-city-city-cooperation>

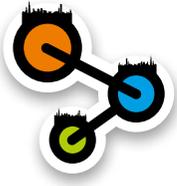


Promouvoir le travail décent ville-à-ville

Les étapes pratiques de la localisation de l'Agenda pour le travail décent

Les autorités locales sont de plus en plus directement impliquées dans le développement de leur territoire et dans la création d'emplois pour leurs populations. La réussite des initiatives visant à assurer une croissance économique durable, des emplois décents et une couverture de sécurité sociale dépend de l'implantation locale de l'Agenda pour le travail décent. La localisation de l'ATD grâce à des politiques de développement économique local permet aux autorités locales d'évaluer leurs points forts et leurs avantages comparatifs et de s'engager dans un dialogue social en vue de créer des politiques qui puissent mieux contribuer au bien-être de leurs populations. La coopération ville-à-ville et Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle crucial en fournissant aux autorités locales des outils qui leur permettront de mieux relever les défis posés, entre autres, par la mondialisation, l'urbanisation et la migration des villes vers les campagnes.





Dans le cadre de son action visant à renforcer le dialogue social local afin qu'il puisse contribuer à l'amélioration des conditions de travail et des entreprises dans l'économie urbaine, l'OIT a produit le document de travail 280, intitulé *Labour oriented participation in municipalities : How decentralized social dialogue can benefit the urban economy and its sectors*. L'annexe de ce document présente un manuel qui détaille les étapes pratiques de la localisation de l'Agenda pour le travail décent (voir encadré 7).

La participation axée sur les travailleurs dans les municipalités : Comment le dialogue social décentralisé peut être utile à l'économie urbaine et à ses différents secteurs

La persistance de la tendance à la décentralisation amène un nombre croissant d'autorités locales et/ou d'autres acteurs urbains à s'engager dans un type de participation en relation avec le travail. Cette publication, qui fournit des informations condensées, a pour objet d'aider les acteurs municipaux à entrer dans un processus de participation (dialogue social) conduisant à la formulation et à la mise en œuvre d'un programme d'améliorations bénéficiant aussi bien aux travailleurs qu'aux entreprises de la municipalité dans un cadre de travail décent. Le renforcement du dialogue social local peut déclencher un processus « ascendant » susceptible d'avoir un effet multiplicateur dans les secteurs économiques qui rencontrent encore des contraintes pour la mise en place d'un dialogue au niveau national.

Cette publication est disponible en ligne : http://www.ilo.org/wcmstp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_162687.pdf



© BIT/M. Crozet



© BITM. Crozet

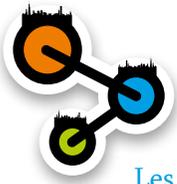
Comment localiser l'Agenda pour le travail décent : les différentes étapes

À la suite du manuel mentionné ci-dessus (encadré 7) et sur cette même base, la localisation de l'Agenda pour le travail décent implique tout d'abord une réunion entre villes et les autorités locales intéressées. L'étape suivante consiste à soumettre le débat à CGLU, au bureau de l'OIT et aux partenaires locaux, qui choisissent ensemble les villes et les partenaires et définissent le thème principal, y compris les thèmes connexes, ce qui établit un lien avec une dimension de CSSCT dans la recherche d'autres villes (dans le pays ou à l'étranger) et partenaires, dont des intervenants locaux, des partenaires pour le développement, des membres de la société civile, des techniciens et d'autres acteurs concernés.

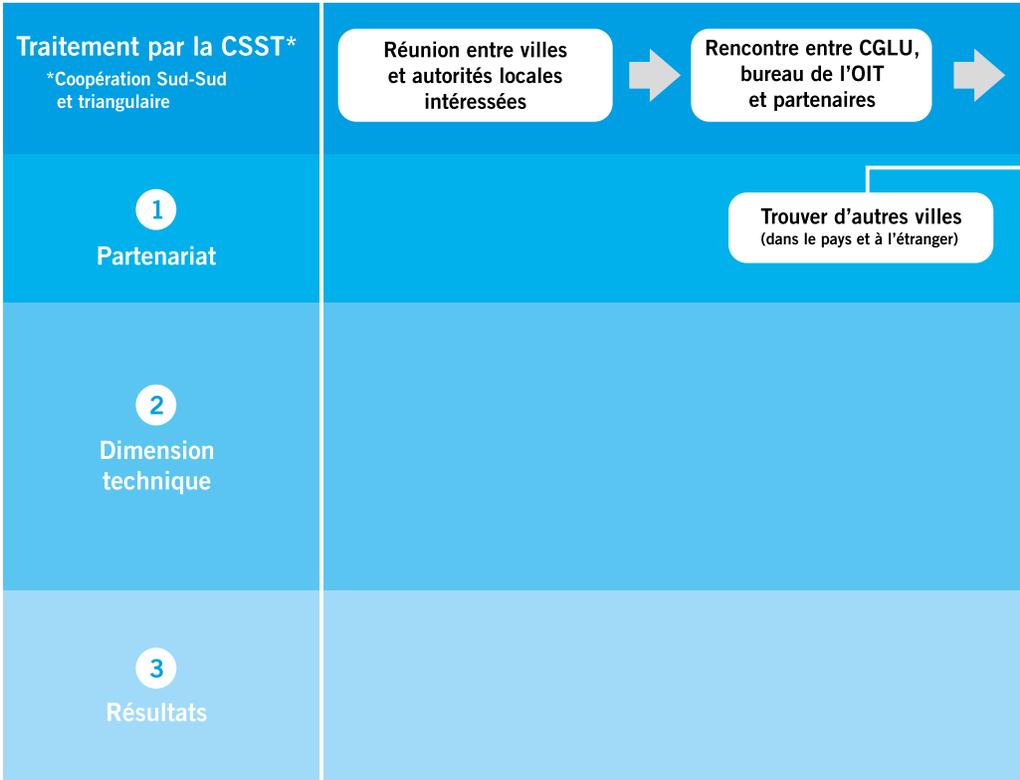
Collectivement, les intervenants identifient l'agenda pour le travail décent approprié à ce contexte particulier. Une dimension technique est impliquée dans la recherche des bonnes pratiques, l'élaboration d'une note de synthèse, la programmation et la préparation de la réunion, etc. La réunion elle-même constitue une plateforme pour le partage d'expériences de terrain, les contributions d'experts, les missions sur le terrain dans la zone sélectionnée, l'échange de bonnes pratiques et de connaissances, et l'apprentissage entre pairs. Le rapport final de la réunion, qui doit être rendu public, mettra l'accent sur l'innovation, l'adaptabilité, la reproductibilité et la durabilité dans d'autres contextes (voir encadré 8).

Le rapport final de la réunion inclut une « feuille de route » qui trace l'action collective future, en mettant l'accent sur l'impact local (la section 4 décrit les résultats d'un certain nombre de ces réunions) ; et la participation à un réseau de villes (ou en cas de besoin sa création), afin de mettre à profit la dynamique engendrée.

Finalement, les municipalités intéressées et engagées qui souhaitent adapter leur stratégie et demandent un soutien par les pairs doivent en bénéficier. Cette coopération immédiate et bilatérale est documentée par les villes impliquées. Dans l'idéal, un certain suivi est effectué afin de permettre à une plus vaste communauté d'en tirer les enseignements, souvent de nature très pratique.



Les étapes de la localisation de l'Agenda pour le travail décent

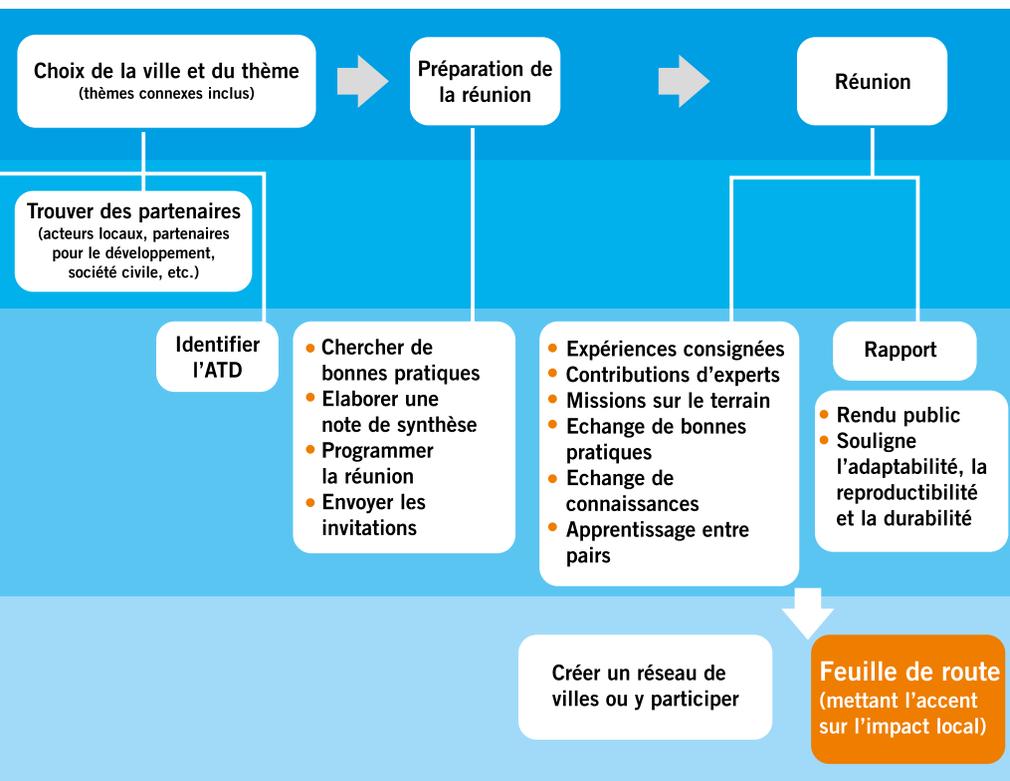


Localiser l'Agenda pour le travail décent grâce à la Coopération Sud-Sud et ville-à-ville

Localiser l'ATD par l'innovation, l'adaptabilité, la reproductibilité, la durabilité et la participation

Innovation : Qu'y a-t-il de spécial dans cette pratique qui en fait l'intérêt potentiel pour d'autres ? On notera qu'une pratique n'a pas à être nouvelle pour remplir ce critère. À ce niveau, les pratiques peuvent ne pas être étayées par des données ou par une évaluation formelle, mais elles ont été mises à l'épreuve et de solides arguments logiques peuvent être avancés concernant leur efficacité, en conformité avec les critères énoncés ci-dessus.

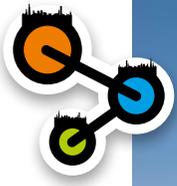
Adaptabilité/reproductibilité : Est-ce une pratique de coopération ville-à-ville/Sud-Sud qui peut être adaptée dans des situations ou des contextes semblables ? Se sont-elles ?? révélées efficaces, avec des résultats démontrables ? Bien que la pratique soit localisée, possède-t-elle des caractéristiques qui soient transférables à d'autres contextes ou situations ?



Durabilité : Cette pratique de coopération ville-à-ville/Sud-Sud et/ou ses avantages ont-ils une probabilité de persister d'une manière ou d'une autre, et de continuer à être effectifs à moyen ou long terme ? Cela pourrait impliquer la continuation d'un projet ou d'une activité après la fin prévue pour son financement, ou la création de nouvelles attitudes ou méthodes de travail, l'intégration de la coopération au développement dans le domaine des préoccupations liées au travail décent, la création de capacités, etc., qui pourraient représenter l'héritage d'une pratique particulière et des interactions entre pays du Sud.

Participation : Le gouvernement local s'est-il approprié l'approche de la coopération ? Les acteurs locaux sont-ils écoutés et prennent-ils des décisions sur les thèmes et politiques qui doivent être abordés et discutés ? L'implication des acteurs locaux est un processus « ascendant » visant à maintenir des moyens participatifs de trouver un potentiel économique local et de garantir un processus durable.

Pour plus d'informations, on consultera : South-South Cooperation and Decent Work : Good Practices, disponible sur : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_211770.pdf



© G. Palazzo

Créer un partenariat entre pairs efficace

Tous les partenaires devraient être intégrés dans le processus dès son début, et toutes les voies devraient être entendues équitablement. Un partenariat réussi devrait réunir les partenaires suivants :

- Autorités locales et/ou nationales – il est essentiel d’assurer l’implication des dirigeants techniques et politiques ;
- Associations locales et/ou nationales de travailleurs et d’employeurs ;
- Réseaux de villes nationaux et/ou internationaux (ex. : CGLU, Intermediary Cities, bureaux régionaux de CGLU, associations nationales de gouvernements locaux, etc.) ;
- Organisations internationales et/ou régionales (ex. : OIT, PNUD, UNICEF, CEPALC) ;
- Institutions universitaires (ex. : universités, groupes de réflexion) ;
- Acteurs sociaux locaux (ex. : ONG, associations autochtones) ;
- Partenaires pour le développement (ex. : agences de développement).

Les points à considérer au moment de choisir la ville et le thème

L’évaluation des conditions existantes inclut i) les besoins particuliers de la communauté ; ii) les points forts et les ressources du territoire ; iii) les obstacles internes et externes auxquels la communauté peut se heurter ; et iv) la série d’acteurs spécifique qui doivent être impliqués. Ces éléments combinés sont nécessaires pour créer un profil de la communauté. Celle-ci peut être analysée en utilisant la matrice SWOT (acronyme anglophone de « strengths », « weaknesses », « opportunities » et « threats ») afin de faciliter le processus de planification.

Les étapes suivantes

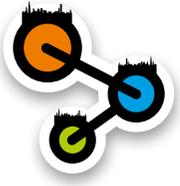
1. Évaluer la faisabilité des objectifs et l'horizon temporel de leur réalisation et des avantages attendus.
2. Choisir des secteurs ou des activités dans lesquels une majorité de la population sera bénéficiaire de la coopération. Il est important qu'ils aient un potentiel de croissance à long terme, qu'ils puissent créer entre eux des groupes ou des liaisons, et que ces créations soient durables.
3. Est-il possible d'évaluer l'intention de changement ou d'amélioration sans études complexes (étude de base simplifiée) ?

La feuille de route – un élément essentiel

La réussite d'une réunion culmine avec l'adoption d'une feuille de route qui esquisse l'action commune à mener tout en encourageant l'engagement collectif en faveur de la réalisation de ses objectifs. La feuille de route est essentielle pour garantir que le projet soit, de par sa nature, novateur, durable et reproductible, et qu'il puisse contribuer à la solidarité entre les pays du Sud et les villes du Sud.

Une feuille de route :

- Établit clairement la voie à suivre dans le futur, y compris les prochaines étapes et les objectifs spécifiques à atteindre.
- Définit les domaines stratégiques de coopération.
- Sert à renforcer l'engagement des participants en faveur du progrès et de la mise en œuvre du développement économique local dans leurs communautés.
- Identifie les autres gouvernements locaux et régionaux qui peuvent être invités à collaborer, et renforce et élargit le partage d'informations et les activités d'apprentissage entre pairs.
- Sert à rappeler aux participants la nécessité d'inclure le projet prévu dans le programme d'action des organisations impliquées.
- C'est ainsi que, dans la Déclaration de Chefchaouen, les participants se sont engagés à s'inscrire dans les réseaux de villes intermédiaires et à y participer, à contribuer à leur développement et à renforcer les échanges de bonnes pratiques et le développement des capacités (voir section 4).



En conclusion

La création d'emplois décents est cruciale pour l'éradication de la pauvreté et constitue la base d'une transformation équitable, inclusive et durable. Cependant, des défis multiples devront être relevés pour l'avancement du développement économique local, dont la réalisation des objectifs du travail décent, que ce soit dans le cadre des Objectifs de développement durable récemment adoptés, des résultats attendus de la Conférence Habitat III en 2016, ou d'autres objectifs convenus au niveau international. Parmi ces défis figurent la montée du chômage, en particulier chez les jeunes, le non-respect des droits des travailleurs, la discrimination, l'accroissement des inégalités et l'insuffisance de la protection sociale, pour n'en citer que quelques-uns. Surmonter ces obstacles nécessite une action renforcée et concertée et des partenariats entre un grand nombre de parties prenantes, parmi lesquelles les autorités locales et/ou nationales ; les associations de travailleurs et d'employeurs ; les réseaux de villes nationaux et/ou internationaux ou les associations de gouvernements locaux ; les organisations internationales et/ou régionales ; les institutions universitaires ; les acteurs sociaux locaux ; et les partenaires de développement.

Les exemples de projets de coopération technique de l'OIT, de coopération Sud-Sud et triangulaire/ville-à-ville et d'économie sociale et solidaire que nous avons présentés ne donnent qu'un bref aperçu des différents modèles de collaboration possibles et des solutions novatrices qu'ils induisent, lorsque les autorités locales jouent un rôle crucial non seulement dans la mise en œuvre de stratégies de développement local qui font avancer la réalisation des objectifs du travail décent, mais aussi dans la réalisation des objectifs du développement dans le monde par l'implication des communautés dans des processus « ascendants » participatifs. L'OIT a collaboré activement avec les autorités locales pendant de longues années, en se concentrant sur le développement économique local et le travail décent. Avec la signature, en 2012, de l'accord de partenariat entre CGLU et le BIT centré sur la CSSCT et la coopération ville-à-ville, les municipalités du Sud ont pu bénéficier d'expériences vécues dans des contextes semblables en utilisant l'enseignement mutuel et le partage des connaissances dans un cadre de CSSCT. Cette méthodologie offre une plateforme qui permet d'impliquer des partenaires multilatéraux en réunissant des dirigeants politiques, techniques et locaux qui travaillent directement avec les communautés et les citoyens. Elle aide également à améliorer les capacités institutionnelles et de gestion pour une meilleure planification stratégique et une mise en œuvre plus efficace de l'Agenda pour le travail décent, tout en contribuant à appuyer et à soutenir le développement économique local.

Si l'on considère l'avenir, des efforts plus intenses et des initiatives conjointes sont nécessaires dans les contextes locaux et régionaux pour relever les défis et promouvoir des partenariats efficaces permettant d'exploiter la diversité des solutions réalisables que les villes peuvent proposer. Pour y parvenir, un certain nombre de tâches restent à accomplir. Des recherches plus poussées sont nécessaires, y compris des recherches sur le terrain, en vue d'approfondir les concepts et la compréhension de la coopération ville-à-ville en tant que moyen de favoriser le DEL et le travail décent, et de contribuer à l'amélioration des stratégies et des pratiques de coopération ville-à-ville.

Une action de sensibilisation entre villes est également essentielle pour que toutes les parties prenantes comprennent l'importance de l'ATD et soient en mesure de construire et de mettre en œuvre effectivement des stratégies pour le travail décent ; elle peut

être menée grâce à la CSSCT et à la coopération ville-à-ville, qui offre une plateforme d'échange de connaissances, de reproduction des pratiques efficaces et novatrices, et qui permet de disposer de méthodologies appropriées. Ce type de coopération offre également un cadre pratique de discussion et d'élaboration d'autres activités visant à relever les défis communs présents et futurs.

Le développement des capacités des acteurs locaux est requis : il implique le partage de la connaissance du terrain, des cours de formation ciblés, des outils et des stratégies qui leur permettent de contribuer à la localisation de l'ATD, y compris par la création d'emplois et le dialogue social.

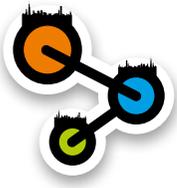
En outre, un dialogue sur les politiques et des initiatives de plaidoyer coordonnés et persistants sont nécessaires au sein des réseaux de gouvernements locaux pour influencer sur les processus de gouvernance à l'échelle mondiale ; pour contribuer à l'intégration du travail décent dans tout l'agenda du développement international ; et pour promouvoir et reconnaître les gouvernements locaux en tant que partenaires de développement.

La combinaison de ces éléments peut contribuer à renforcer la capacité des autorités locales de favoriser le développement économique local dans leurs communautés et de promouvoir une vision du développement durable au cœur de laquelle viendra s'inscrire le travail décent.

Le rôle de l'OIT

L'engagement de l'OIT avec les autorités locales s'étend sur de longues années. L'OIT agit comme un avocat, un courtier du savoir, un constructeur de partenariats et un facilitateur de la coopération ville-à-ville afin de renforcer la capacité de celles-ci de relever les défis auxquels elles doivent faire face, tout en encourageant le développement économique local et en réalisant les objectifs du travail décent. L'Unité des partenariats émergents et spéciaux (ESPU) du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), son Département des politiques sectorielles (SECTOR), le Centre international de formation (CIF-OIT), et l'Académie de l'OIT sur l'économie sociale et solidaire (Académie SSE), ainsi que les programmes de terrain et les bureaux régionaux, appuient cette coopération avec les autorités locales.

L'axe central de cet engagement a été la promotion des buts fondamentaux de l'Organisation : promouvoir les droits au travail, encourager l'ouverture de perspectives de travail décent, renforcer la protection sociale et intensifier le dialogue sur les problèmes liés au travail. Cette tâche a été accomplie dans le cadre de nombreux projets de coopération technique ; d'activités de partage des connaissances, y compris les échanges de savoir entre pairs ; et d'efforts de sensibilisation au niveau international. Souvent, cette collaboration a eu lieu au sein d'une plateforme de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qui a fait office de facilitateur de l'accès à un travail durable et décent pour tous.



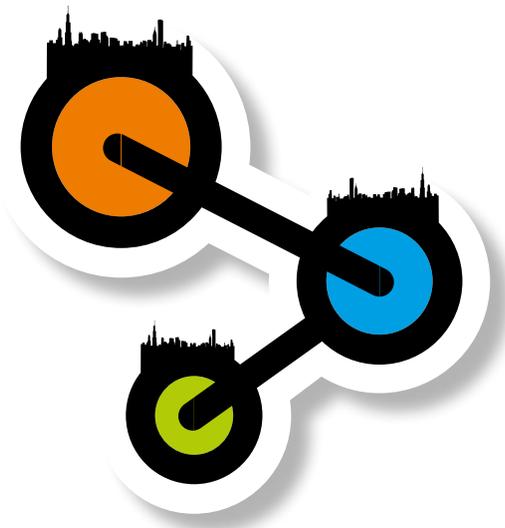
Ressources utiles

Sites web

- Académie sur l'économie sociale et solidaire : <http://socialeconomy.itcilo.org/fr>
- Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) : http://www.itcilo.org/fr?set_language=fr
- Cerveau collectif de l'Académie sur l'économie sociale et solidaire : <http://socialeconomy.itcilo.org/fr/cerveau-collectif-de-lacademie-ess>
- CGLU - apprentissage par l'action : <http://www.uclg.org/fr/themes/apprentissage-par-laction>
- Cités et gouvernements locaux unis : <http://www.uclg.org/>
- Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_222208.pdf
- Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs du BIT (PARDEV) : <http://www.ilo.org/pardev>
- Programme de développement économique local de l'OIT : <http://www.ilo.org/empent/areas/local-economic-development-led/lang--fr/index.htm>
- Ressources de CGLU concernant les enseignements de la coopération ville-à-ville : <http://www.uclg.org/en/media/news/learning-city-city-cooperation>

Publications:

- *Coopération entre villes, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire* : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_222209.pdf
- *Guide pour la coopération Sud-Sud et triangulaire et le travail décent* : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/presentation/wcms_360952.pdf
- Guides « Économie sociale et solidaire » : http://socialeconomy.itcilo.org/fr/guides?set_language=fr
- *Labour oriented participation in municipalities : How decentralized social dialogue can benefit the urban economy and its sectors* : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_162687.pdf
- *South-South Cooperation and Decent Work : Good Practices* : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_211770.pdf
- *UCLG Policy Paper : Development Cooperation and Local Government* : http://issuu.com/uclgcglu/docs/eng_book_web



ISBN 978-92-2-230321-2

